Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1986)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFRIQUE

En 1986, l'Afrique a continué d'être le théâtre de nombreux conflits armés, troubles et tensions internes. Par conséquent, le CICR a été amené à engager près de la moitié de ses effectifs sur ce continent, soit quelque 200 délégués et plus d'un millier d'employés locaux répartis entre neuf délégations (Addis-Abeba, Kampala, Khartoum, Luanda, Maputo, Mogadishu, N'Djamena, Pretoria et Windhoek) et cinq délégations régionales (Harare, Kinshasa, Lagos, Lomé et Nairobi).

Grâce à ces 14 délégations, le CICR a été en mesure

Grâce à ces 14 délégations, le CICR a été en mesure d'exercer régulièrement ses activités dans les domaines de la protection et de l'assistance en faveur de centaines de milliers de victimes de conflits sur le continent africain, activités dont le coût global pour l'année 1986 a été évalué à 270 millions de

francs suisses.

Tenant compte du solde disponible de la période précédente (1985) (424 000 francs suisses) et de la valeur des dons en nature (91 652 000 francs suisses), le CICR a lancé un appel de fonds pour un montant de 178 166 000 francs suisses. En réponse à cet appel, au 31 décembre 1986, le CICR avait reçu 135 010 000 francs suisses en espèces et 39 661 000 francs suisses en nature et services, en provenance de gouvernements, de la CEE (Communauté économique européenne), du PAM (Programme alimentaire mondial), de divers autres organismes ainsi que des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La position prise par les Etats africains représentés au Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Addis-Abeba, le 25 juillet, a constitué un important encouragement pour le CICR: le Conseil des ministres de l'OUA, réuni en sa quatrième session ordinaire a, en effet, adopté à

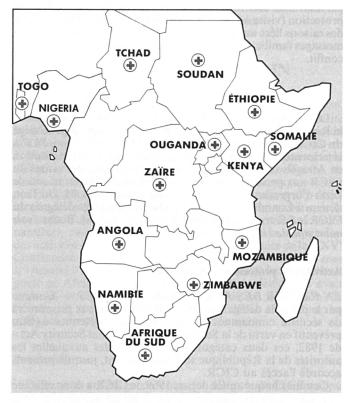
l'unanimité une résolution de soutien au CICR.

Afrique australe

AFRIQUE DU SUD

Vivement préoccupé par la situation de troubles intérieurs prévalant en Afrique du Sud, le CICR, usant de son droit d'initiative statutaire, a entrepris de nouvelles démarches auprès du gouvernement de Pretoria pour tenter de mener à bien les tâches qui lui incombent dans de telles circonstances (visites aux personnes arrêtées en vertu de l'état d'urgence et aux détenus sous interrogatoire, assistance et protection aux gens affectés par les troubles).

L'aggravation de la situation a également conduit le CICR à développer sa présence dans les communautés noires urbaines et à intensifier sa collaboration et son soutien à la Croix-Rouge sud-africaine. Toutefois, ses efforts pour suivre de près l'évolution de la situation dans les «townships» et pour



apporter une aide et une protection aussi efficaces que possible aux victimes des troubles, ainsi qu'aux prisonniers et à leurs familles, ont été temporairement interrompus lorsque, le 28 octobre, les autorités sud-africaines ont prié le CICR de retirer sa délégation du pays au plus tard le 30 novembre. Cette décision est intervenue en réaction à celle prise par la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge de suspendre la participation de la délégation gouvernementale sud-africaine à cette Conférence (voir sous chapitre « Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »). Diverses démarches ont aussitôt été entreprises par le CICR, tant à Genève auprès de la Mission permanente sudafricaine qu'à Pretoria, où le délégué général pour l'Afrique s'est rendu à mi-novembre. Les autorités sud-africaines sont finalement revenues sur leur décision, informant le CICR, le 26 novembre, qu'elles avaient reconsidéré leur position et que les délégués du CICR pouvaient rester dans le pays. Le CICR a pris connaissance de cette nouvelle avec satisfaction et s'est attaché, pendant le dernier mois de l'année, à reconstituer sa délégation en Afrique du Sud afin de pouvoir reprendre, dès le début de 1987, toutes ses activités dans ce pays.

ERRATUM

A la page 13, le 4^e paragraphe de la première colonne doit se lire ainsi:

La position prise par les Etats africains représentés au Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Addis-Abeba, le 25 juillet, a constitué un important encouragement pour le CICR: le Conseil des ministres de l'OUA, réuni en sa 44e session ordinaire a, en effet, adopté à l'unanimité une résolution de soutien au CICR.

Dans le contexte des affrontements armés qui ont continué d'opposer, au nord du territoire namibien, les forces sudafricaines aux combattants de la SWAPO («South West Africa People's Organisation»), le CICR a poursuivi ses démarches auprès du gouvernement sud-africain en vue de parvenir à un accord lui permettant de remplir son mandat de protection (visite à l'ensemble des prisonniers et internés pour des raisons liées au conflit, recherche de disparus, échanges de messages familiaux) et d'assistance en faveur des victimes de ce conflit.

De passage en Suisse, le ministre des Affaires étrangères de la République sud-africaine, M. R. P. Botha, a été reçu au siège du CÎCR, le 14 février, par le Président Hay, qui a exposé à son interlocuteur les activités et les préoccupations de l'institution en Afrique australe et abordé la problématique des visites du CICR aux personnes arrêtées en Afrique du Sud en raison de l'état d'urgence. Le cas du prisonnier sud-africain, M. Du Toit, détenu à Luanda et qui venait d'être visité par les délégués du CICR le 5 février, a également été évoqué avec M. Botha (voir aussi sous le chapitre « Angola»).

Activités de protection et d'assistance

EN FAVEUR DES PERSONNES DÉTENUES. — Comme par le passé, la délégation du CICR a eu accès aux prisonniers de sécurité condamnés et aux personnes détenues à titre préventif en vertu de la Section 28 de l'«Internal Security Act» de 1982, ces deux catégories étant les seules auxquelles les autorités de la République sud-africaine ont, jusqu'à présent, accordé l'accès au CICR.

Comme chaque année depuis 1969, le CICR a donc effectué une série annuelle de visites: du 8 au 25 septembre, cinq délégués, dont un médecin venu de Genève, se sont rendus dans sept lieux de détention, où ils ont rencontré 304 prisonniers de sécurité. A l'issue de cette série de visites, une aide matérielle a été fournie à ces détenus pour un montant de

14 000 francs suisses.

En complément à son action de protection, le CICR a continué son programme d'assistance en faveur soit d'exdétenus de sécurité, soit de familles de détenus de sécurité dans le besoin. Le nombre de bénéficiaires de cette action d'assistance a été de l'ordre de 200 familles par mois. Des secours ont été fournis sous forme de colis de vivres et de couvertures, pour une valeur de 82 460 francs suisses. Le CICR a également pris en charge les frais de transport de personnes rendant visite à leurs proches parents maintenus en détention (pour un montant de 237 580 francs suisses), et financé des traitements médicaux.

- L'état d'urgence instauré le 21 juillet 1985 a été levé le 7 mars 1986 sans que les autorités sud-africaines aient répondu positivement aux démarches réitérées du CICR pour obtenir l'autorisation de visiter toutes les personnes arrêtées pour raison de sécurité. Concernant la demande d'accès du CICR aux personnes condamnées pour violence publique en relation avec les troubles intérieurs, la délégation de Pretoria a reçu, le 10 avril, une réponse négative des autorités sud-africaines.

Le 13 juin, au lendemain du nouveau décret d'état d'urgence général annoncé la veille par le Président Botha, le chef de la délégation de Pretoria a remis au ministère des Affaires étrangères, à l'intention des autorités compétentes, une nouvelle offre de services pour visiter les personnes arrêtées dans ce contexte. Lors de sa mission en Afrique du Sud, le Directeur des Opérations, M. André Pasquier, s'est notamment entretenu à ce sujet, respectivement les 8 et 9 septembre, avec le ministre de la Justice, M. H. J. Coetze, et avec le ministre de la Loi et de l'Ordre, M. L. Le Grange. Ce dernier a confirmé au représentant du CICR que la réponse du gouvernement sud-africain concernant l'accès du CÎCR aux personnes détenues en vertu de l'état d'urgence n'avait pas été modifiée et qu'elle demeurait négative pour le moment.

 A l'instar des années précédentes, la délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort des détenus de sécurité au Venda, au Ciskei, au Bophutatswana et au Transkei. Au Ciskei, les 1er et 2 septembre, 14 prisonniers de sécurité condamnés ont été visités pour la seconde fois à la prison de Middledrift. Le 3 septembre, deux prisonniers de sécurité du Venda ont été visités par les délégués.

EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS NOIRES DES «TOWNSHIPS». — Compte tenu de l'intensification des troubles intérieurs, la délégation du CICR a été progressivement renforcée, passant de quatre délégués à mi-1985 à 20 un an plus tard. Ces délégués, ainsi que leurs «field officers» sud-africains, ont été actifs non seulement à Pretoria, mais aussi dans les régions suivantes: Le Cap, Etat d'Orange, Port Elizabeth, East London, Durban, Nord-Transvaal et Sud-Transvaal où ils se sont efforcés de développer les contacts avec la population des «townships», les autorités régionales et les sections de la Société de la Croix-Rouge.

A partir de juin 1985, la délégation de Pretoria a commencé d'intervenir systématiquement auprès du ministère des Affaires étrangères, chaque fois qu'elle s'est trouvée en possession d'informations concordantes et dignes de foi sur des excès commis par les forces de l'ordre dans les «townships». La police a accepté de recevoir ces rapports du CICR. En outre, dès mai 1986, le département de Police a mis un officier de liaison à disposition de la délégation et, à partir de juillet, les délégués du CICR étaient autorisés à entrer en contact directement avec les responsables de la Police dans les

différentes provinces.

EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE DU MOZAMBIQUE. — La délégation du CICR à Pretoria a continué de fournir une assistance d'appoint aux réfugiés mozambicains ayant fui certaines régions conflictuelles du Mozambique pour gagner le Gazankulu et le Kangwane. Au Gazankulu, le CICR a poursuivi l'action entreprise en 1985, fournissant, en collaboration avec certaines agences volontaires locales, une aide d'appoint à plus de 15 000 bénéficiaires (distributions régulières de vivres, savon, matériel de première nécessité aux nouveaux arrivants).

Au Kangwane, le CICR a commencé d'organiser et de coordonner l'assistance et la protection des réfugiés à partir de mai 1986 (environ 2 500 bénéficiaires).

Agence de recherches

En collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, la délégation de Pretoria a traité une centaine de cas relatifs à des demandes de recherches, de rapatriements, de transferts et de réunions de familles; 31 messages familiaux ont été échangés en cours d'année.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Depuis fin 1985, la Croix-Rouge sud-africaine a mis sur pied, avec l'appui du CICR, un programme d'action destiné à étendre ses activités dans les «townships» et à y faire mieux connaître la Croix-Rouge. La réalisation d'un tel projet a impliqué le recrutement, dans les «townships» mêmes, d'«animateurs communautaires». Après avoir suivi un stage de formation organisé conjointement par le CICR et la Société nationale, ces «animateurs communautaires» ont été envoyés dans les communautés noires où leur tâche a consisté à déterminer les besoins relevant de la mission de la Croix-Rouge, à prendre les initiatives nécessaires pour y répondre, à diffuser les principes de la Croix-Rouge, à favoriser l'extension d'activités humanitaires et la création de sections locales. Un premier stage de formation, d'une durée de quatre semaines, a été organisé en janvier, puis un second en avril, si bien qu'à partir de mai, 46 animateurs étaient entrés en fonction dans tout le pays.

- Le 18 février, lors des troubles qui ont secoué le «township» d'Alexandra, la branche de la Croix-Rouge sud-africaine du Sud-Transvaal a été en mesure d'apporter une assistance médicale d'urgence aux victimes, mettant ainsi en application les recommandations du CICR.
- Le 18 mai, Crossroads, au Cap, a connu de graves incidents. C'est dans le cadre de ce programme de développement des activités de la Société nationale dans les «townships» qu'une action médicale d'urgence (évacuation de blessés, installation de postes de premiers secours) et d'assistance aux victimes des événements (distribution de vivres, de 15 000 couvertures, installation de 200 tentes de grandes dimensions servant de centre d'accueil temporaire pour les sans-abri) a aussitôt été organisée par la Croix-Rouge sud-africaine, avec le soutien du CICR.
- A Soweto, également avec l'appui du CICR, la Croix-Rouge du Sud-Transvaal a établi une dizaine de postes de secours et des ambulances afin de faire face à une éventuelle recrudescence des troubles.

En outre, tout au long de l'année, à l'occasion de leurs missions dans les «townships» ainsi que dans les «homelands», les délégués ont expliqué le rôle, les activités du CICR et les principes qui guident le Mouvement.

Enfin, le CICR a élaboré un programme conjoint avec la Société nationale pour la diffusion du droit international

humanitaire auprès de l'armée sud-africaine.

NAMIBIE/SUD-OUEST AFRICAIN

Les opérations militaires qui ont continué, en 1986, d'opposer les forces sud-africaines et la SWAPO, ont nécessité la poursuite des activités de protection et d'assistance du CICR en faveur des prisonniers de sécurité détenus en Namibie et des civils affectés par le conflit. Dans ce contexte, la délégation du CICR basée à Windhoek s'est efforcée de maintenir une présence régulière dans le nord du pays, en zone conflictuelle (particulièrement en Owamboland), et d'y développer ses activités au bénéfice de la population victime de la situation. Toutefois, ces projets de renforcement dans le nord namibien ont été, par ricochet, affectés par la suspension des activités du CICR en Afrique du Sud, à la suite de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge (voir aussi sous le chapitre « Afrique du Sud»). Contrairement à ce qui s'était passé en Afrique du Sud, où le retrait de la délégation avait déjà dû être réalisé, l'infrastructure de la délégation de Windhoek a été préservée et, dès le début décembre, les délégués ont repris leurs activités sur le terrain.

Protection

Comme les années précédentes, les délégués du CICR ont pu effectuer des visites régulières à certaines catégories de détenus de sécurité, mais sans avoir un accès systématique à l'ensemble des personnes arrêtées en relation avec le conflit (en particulier aux combattants de la SWAPO capturés les armes à la main). En janvier, mai et octobre, les délégués ont eu accès au total à six détenus arrêtés en vertu du décret N° 26 de l'administrateur général (AG 26), lesquels ont été libérés en avril, à des prisonniers de sécurité condamnés, ainsi qu'à certains prévenus («awaiting trial»), dans les prisons de Windhoek et de Gobabis.

En raison de l'augmentation du nombre de gens arrêtés en vertu du décret N° 9 de l'administrateur général (AG 9), le CICR avait réitéré, le 26 novembre 1985, sa demande d'accès sans limite aux personnes arrêtées sous AG 9, ainsi qu'à celles détenues en vertu de la section 12B de l'«Internal Security Act» (1950). La réponse des autorités de Windhoek à cette requête, par une note datée du 24 juin 1986, a été à nouveau négative.

Parallèlement, les délégués ont poursuivi leurs démarches, tant à Windhoek qu'à Pretoria, pour obtenir l'accès à tous les prisonniers de sécurité, y compris aux détenus sous interroga-

toire, mais sans succès.

Agence de recherches

En 1986, l'Agence de recherches de la délégation de Windhoek a reçu 461 demandes de renseignements (recherches, rapatriements, réunions de familles), dont 385 ont concerné le conflit avec l'Angola; 162 cas ont été résolus. En outre, 481 messages familiaux ont été échangés par l'intermédiaire de la délégation, dont 415 avec l'Angola.

Assistance

Le CICR a poursuivi son action d'assistance aux familles de détenus et aux détenus récemment libérés en se fondant sur des bases similaires à celles en vigueur en Afrique du Sud.

Dans le nord du pays (Owambo, Kavango, Kaokoland et Caprivi), une assistance alimentaire d'appoint a continué d'être fournie, par le canal d'hôpitaux et de dispensaires de missions, principalement à des enfants sous-alimentés du Kavango et de Caprivi.

En Owamboland, des vivres ont été distribués selon un rythme mensuel à des civils ayant subi directement les conséquences du conflit (blessés par mines, familles de prisonniers dans le besoin, etc.), en collaboration avec le

département de la Santé.

En juillet, un délégué-médecin du CICR a participé à une mission d'évaluation dans le nord du pays qui a confirmé la nécessité de renforcer l'aide médicale, surtout dans l'Owambo. Toutefois, la réalisation des projets envisagés a été retardée à début 1987 en raison de la suspension des activités de la délégation de fin octobre à fin novembre.

Diffusion

Les délégués du CICR ont présenté de nombreuses conférences, souvent illustrées de films, dans les écoles, les hôpitaux et les postes de police, à travers tout le pays. Ils se sont également efforcés de soutenir la Société nationale dans ses projets visant à développer ses activités de diffusion du droit international humanitaire.

ANGOLA

Le CICR a poursuivi ses programmes d'assistance en faveur de la population civile victime de la situation conflictuelle régnant sur les hauts plateaux des provinces de Huambo, Bié et Benguela (Planalto), où opèrent les forces gouvernementales qui s'affrontent aux éléments armés de l'UNITA («Union pour l'indépendance totale de l'Angola»).

Comme les années précédentes, le CICR s'est également efforcé de remplir ses tâches conventionnelles de protection dans le cadre du conflit opposant sporadiquement les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise)

et de la SWAPO dans la partie sud du pays, à la frontière namibienne.

Malgré des interruptions dues non seulement aux fluctuations saisonnières, mais aussi aux mauvaises conditions de sécurité et à certaines difficultés rencontrées auprès des autorités régionales, les programmes d'assistance entrepris en 1986 sur le Planalto ont permis d'assister en moyenne, chaque mois, quelque 190 500 bénéficiaires. Un dialogue régulier a été maintenu par les délégués avec les autorités, régionales ou centrales, afin de les tenir informées des activités du CICR sur le terrain et des problèmes rencontrés. Il s'agissait en particulier d'avoir un accès régulier aux municipalités de la province de Huambo. Cette dernière question a notamment été abordée par le Président du CICR et le Directeur des Opérations, avec le chef de l'Etat angolais, M. Dos Santos, en marge du Sommet des pays non-alignés à Harare (Zimbabwe), début septembre.

La Croix-Rouge angolaise, dont la reconnaissance a été prononcée le 1er octobre 1986 (voir aussi sous chapitre « Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge»), a régulièrement participé aux activités du CICR, tant dans le domaine de l'assistance que des activités de recherches ou de diffusion.

A la fin de 1986, la délégation du CICR en Angola comprenait un effectif de 43 personnes, réparties entre la délégation de Luanda et les sous-délégations de Huambo, Kuito et Lobito. A la même époque, le nombre des employés

locaux s'élevait à 470 personnes.

Enfin, le CICR a bénéficié du concours, durant l'année 1986, de 24 spécialistes (médecins, infirmières, collaborateurs secours, ingénieurs sanitaires, etc.), mis à disposition par les Sociétés nationales des Croix-Rouges de République fédérale d'Allemagne, France, Hollande, Danemark, Belgique, Suède, Portugal, Canada, Autriche, Finlande, Irlande.

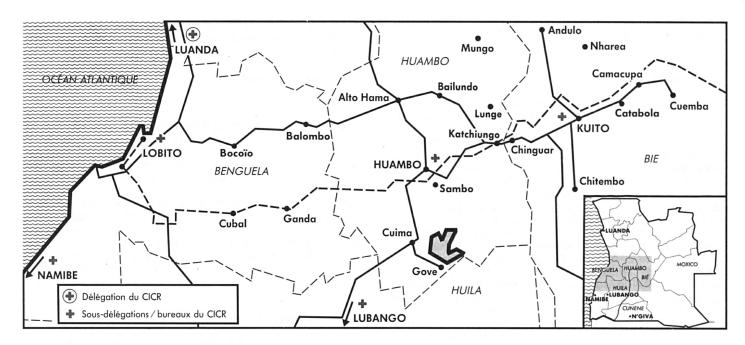
Protection

Dans le cadre du conflit international affectant notamment le sud du pays, le CICR a visité à deux reprises, le 5 février et le 15 novembre, un capitaine sud-africain capturé par les forces angolaises en mai 1985 dans la province de Cabinda. Toutefois, malgré les démarches effectuées par la délégation, contrairement aux dispositions prévues par la IIIe Convention de Genève, les délégués n'ont pas pu voir le prisonnier dans son lieu de détention habituel, celui-ci étant transféré pour ces visites dans un autre lieu à Luanda.

La possibilité, pour le CICR, d'élargir ses visites à d'autres personnes, angolaises ou de nationalité étrangère, détenues en vertu de la loi sur la sécurité de l'Etat, a de nouveau été abordée à diverses reprises avec le gouvernement angolais en 1986; à la fin de l'année, le gouvernement n'avait pas encore donné de

réponse au CICR.

La disponibilité du CICR pour continuer à jouer le rôle d'intermédiaire neutre entre l'Angola et l'Afrique du Sud en vue, par exemple, de l'éventuelle libération de prisonniers, a également été rappelée aux autorités angolaises, dont le ministre des Affaires étrangères, M. Van Dunem M'Binda, au cours d'un entretien avec le chef de délégation, le 17 novembre.



Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR en Angola a poursuivi ses activités, souvent en étroite collaboration avec la Croix-Rouge angolaise. Ses efforts pour tenter de rétablir des liens familiaux entre des réfugiés angolais vivant depuis des années en Namibie et leurs familles restées en Angola ont abouti, avec l'appui des délégations de Windhoek, Pretoria et Harare, à un rapatriement, le 7 octobre, de sept réfugiés angolais dans leur pays.

En collaboration avec la Société nationale, la déléguée de l'Agence de recherches a également eu la possibilité de se rendre dans des provinces qui ne sont pas couvertes par les activités du CICR, à Uige et à Menongue (province de

Cuanda-Cubango).

En 1986, l'Agence de recherches du CICR en Angola a reçu 1112 requêtes (843 recherches de personnes, 268 réunions de familles et un rapatriement); 731 cas ont été résolus. En outre, les délégués ont distribué 434 messages familiaux et organisé deux visites de famille en faveur du capitaine sud-africain détenu par le gouvernement angolais.

Fluctuations de l'action d'assistance et logistique

Comme les années précédentes, l'action du CICR sur le Planalto a connu des fluctuations saisonnières importantes: une période d'activité intense, fin 1985 et début 1986, a été suivie, dès le mois d'avril, d'un net ralentissement qui s'est prolongé jusqu'à fin octobre en raison de l'amélioration sensible des conditions d'alimentation des personnes assistées. Les années précédentes, ce ralentissement ne s'était fait sentir que de juin à septembre. Ce progrès est imputable à divers

facteurs, dont l'assistance alimentaire prodiguée par le CICR et en particulier aux récoltes obtenues suite aux distributions de semences effectuées au début de la saison des pluies, en octobre 1985.

Outre son caractère saisonnier, l'action d'urgence du CICR sur le Planalto a également subi des ralentissements importants en raison d'incidents de sécurité provoquant l'arrêt temporaire des activités, ou encore de limitations de nature politique, qui ont notamment bloqué toute action dans la majeure partie de la province de Huambo pendant plusieurs mois:

- à Bailundo (province de Huambo), le 30 décembre 1985, la maison d'un employé local du CICR avait été l'objet d'un attentat (voir Rapport d'activité 1985). Les activités du CICR avaient dû être suspendues dans cette municipalité à la demande des autorités. Elles n'ont pu reprendre qu'en mai 1986;
- les délégués n'ont pu reprendre leurs activités à Katchiungo (province de Huambo), où elles étaient bloquées depuis le début de l'année, que dans le courant de mars;
- à partir du 12 juin, les autorités provinciales ont suspendu les transports aériens du CICR à destination de six des huit municipalités que ce dernier estimait devoir encore assister au début de la «bonne saison» dans la province de Huambo: Bailundo, Alto Hama, Katchiungo, Mungo, Lunge et Sambo étaient fermées aux délégués tandis que, seules, Cuima et Gove restaient accessibles. Comme des raisons de sécurité avaient été invoquées pour justifier cet arrêt, le CICR avait tout d'abord espéré que celui-ci ne serait que de courte durée, comme cela avait déjà été le cas

par le passé. Cependant, ce n'est qu'en septembre, après trois mois de blocage et de multiples démarches de la part des délégués, tant auprès des autorités provinciales que centrales, que le travail a enfin pu reprendre dans ces municipalités;

 pour des raisons de sécurité, les délégués n'ont plus pu se rendre à Cuemba (province de Bié) depuis le mois d'août.

Dans un pays où la plupart des routes et voies ferrées sont souvent impraticables pour des raisons de sécurité, où les pistes des aéroports sont parfois endommagées et les ports engorgés, le CICR est, chaque année, confronté à des problèmes complexes pour acheminer régulièrement ses secours de la côte atlantique, où ils arrivent par bateau, jusqu'aux théâtres d'intervention sur le Planalto.

En 1986, 10 500 tonnes de vivres, de semences, de caburant et de secours divers ont été réceptionnées par le CICR dans les ports de Lobito et Namibe. Peu à peu, ces secours ont été acheminés vers l'intérieur du pays sur les aéroports de Huambo, Kuito et Gove, à bord d'un avion-cargo d'une capacité de 20 tonnes (deux en période de pointe). Là, vivres et carburant ont à nouveau été déchargés et stockés en attendant d'être embarqués sur des avions plus petits, qui transportent au maximum 1,6 tonne par voyage vers les municipalités (5 petits porteurs en période de pointe). Des stocks sont ensuite constitués dans les municipalités en attendant que les délégués puissent procéder aux distributions. Cette flotte aérienne a également permis de transporter plus de 20 000 passagers (personnel CICR, mais aussi évacuation de malades ou blessés de guerre).

Assistance alimentaire et matérielle

Des distributions de vivres ont été organisées à un rythme soutenu dans une douzaine de municipalités des provinces de Huambo, Bié et Benguela pendant les premiers mois de l'année, soit jusqu'aux premières récoltes d'avril. En janvier, le CICR assistait 243 000 personnes déplacées alors qu'en juin, à la saison creuse, le nombre de bénéficiaires n'était plus que de 37 458. Toutefois, même à cette période relativement favorable, des poches de malnutrition ont été décelées et ont continué de nécessiter une assistance importante.

En outre, pendant la période de ralentissement de l'action, les délégués se sont efforcés, avec la collaboration de la Société nationale, d'élargir leurs missions d'évaluation des besoins de la population civile victime de la situation conflictuelle dans d'autres régions où ils ne s'étaient jamais ou rarement rendus: au nord-est de Luanda près de la frontière zaïroise (province de Uige), à l'est (province de Moxico) et au sud-ouest (province de Huila). Ces missions ont confirmé qu'il n'y avait guère de besoins relevant de l'urgence dans les lieux ainsi visités.

Au total, pour 1986, environ 9 500 tonnes de vivres et 1 500 tonnes de semences ont été distribués, dont ont bénéficié une moyenne de 140 500 personnes chaque mois.

En plus des secours alimentaires, une aide matérielle (vêtements, couvertures, savon) a été distribuée pendant la saison froide (mai à août) à des groupes de populations particulièrement vulnérables, ainsi qu'à certaines institutions (hôpitaux, orphelinats et centres de pédiatrie).

PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE SEMENCES. — Entrepris en 1985, le premier programme de semences du CICR en Angola a porté ses fruits en 1986 et, dans l'ensemble, les récoltes obtenues en mars et avril se sont révélées très satisfaisantes. Afin de consolider ces bons résultats et de continuer, grâce à l'augmentation des quantités récoltées, d'essayer de diminuer le volume de l'aide alimentaire d'urgence, un nouveau programme de distribution de semences (maïs, haricots, sorgho) a été réalisé, de mi-septembre à fin octobre, dans les trois provinces du Planalto.

Au total, 1 560 tonnes de semences ont été distribuées à 601 816 bénéficiaires, dans deux chefs-lieux provinciaux et 18 municipalités.

Assistance médicale

EN FAVEUR DES PERSONNES DÉPLACÉES SUR LE PLANALTO. — Les équipes médicales du CICR se sont efforcées de visiter régulièrement les municipalités des provinces de Bié, Benguela et Huambo afin d'analyser l'évolution de l'état nutritionnel de la population, de réévaluer les programmes d'assistance en cours et les besoins des dispensaires ou des hôpitaux.

Dans le but de renforcer les structures médicales existantes, ces équipes se sont également attachées à poursuivre les programmes de formation du personnel local des centres de santé et des hôpitaux, en se concentrant sur l'enseignement de base des pathologies courantes.

Des médicaments et du matériel médical ont été transportés, pour le ministère de la Santé, dans les capitales provinciales et municipales, en réponse aux besoins constatés. Médicaments et matériel de pansements ont également été remis, cas par cas, à des dispensaires locaux.

Les résultats de ces missions d'évaluation régulières, destinées notamment à contrôler l'état nutritionnel des enfants assistés, avaient, antérieurement, conduit le CICR à mettre en activité une dizaine de centres de réhabilitation nutritionnelle sur le Planalto et à offrir son soutien aux services de pédiatrie de plusieurs hôpitaux locaux. Le nombre d'occupants de ces centres a atteint son maximum en février, mois pendant lequel près de 3 000 enfants ont reçu des soins, alors qu'en juin, le chiffre correspondant tombait à un millier et qu'en août, période jugée la plus favorable, seul le centre de réhabilitation nutritionnelle de Chinguar (province de Bié) est demeuré ouvert.

Cependant, même pendant ces mois de relative autarcie, des poches de malnutrition ont pu être décelées dans les zones auxquelles le CICR avait accès. En mai, par exemple, un centre de réhabilitation nutritionnelle a dû être ouvert à Sambo

(province de Huambo). Et fin 1986, les besoins de la population du Planalto étaient en train de croître à nouveau, nécessitant une augmentation des distributions de vivres et l'ouverture d'un centre de réhabilitation nutritionnelle à Bailundo (province de Huambo) et le maintien des centres de Sambo et Chinguar.

En 1986, en étroite collaboration avec le personnel médical local, les équipes médicales du CICR ont procédé à 10414 consultations tandis que, simultanément, plusieurs dizaines de milliers de patients ont été examinés par leurs collègues angolais dans les villages.

EN FAVEUR DES BLESSÉS DE GUERRE ET DES AMPUTÉS. — Le CICR s'est efforcé de porter assistance aux blessés de guerre dans toutes les zones touchées par son action, en procédant à des évacuations, par voie aérienne, vers les hôpitaux civils ou militaires provinciaux. Au total, 1 283 blessés de guerre et malades graves ont ainsi été transférés.

Depuis 1979, le CICR gère, avec le ministère de la Santé qui a pris le relais de la Croix-Rouge angolaise en août 1983, le centre de prothèses de Bomba Alta (banlieue de Huambo). En 1986, ce centre a continué d'accroître sa capacité opérationnelle: 704 patients ont été appareillés; béquilles et chaises roulantes ont été fabriquées ou remises en état. Le centre de convalescence, surnommé «abrigo», a continué d'accueillir les patients, leur offrant toit et soins en attendant qu'ils soient en mesure d'acquérir un minimum d'autonomie et de retourner dans leur village.

Enfin, un nouvel atelier orthopédique a été ouvert à Kuito en juin 1986. A la fin de l'année, 97 handicapés avaient été équipés d'une prothèse fabriquée dans ce nouveau centre.

AU SUD-EST DE L'ANGOLA. — A la suite d'une évaluation médicale effectuée fin 1984, un programme d'assistance médicale a été lancé en mai 1986 par le CICR à l'hôpital de Luangundu (opérations chirurgicales, formation de personnel local, fourniture de médicaments et de matériel médical).

Diffusion et information

Afin de sensibiliser les autorités, militaires ou civiles, et la population à l'action de la Croix-Rouge et au respect qui est dû à son emblème, un délégué du CICR chargé de la diffusion a organisé, en collaboration avec la Croix-Rouge angolaise, des séances d'information, avec présentation de films, de photos et de brochures, dans de nombreuses municipalités, dans les trois provinces du Planalto.

Les règles élémentaires du droit international humanitaire ont également été présentées aux étudiants dans le cadre d'un cours de plusieurs semaines, à la faculté de droit de Luanda et à celle de Huambo.

Relations avec l'UNITA

Les problèmes de sécurité rencontrés par les délégués sur le terrain ont été régulièrement discutés avec des représentants de l'UNITA, en Europe et en Afrique, afin d'obtenir les garanties indispensables à la continuation de l'action dans les régions conflictuelles.

Outre ses activités d'assistance médicale dans le sud-est de l'Angola (voir plus haut), le CICR a participé à la libération de 196 ressortissants étrangers capturés le 1er mars par l'UNITA dans la région de la mine de diamants d'Andrada (province de Luanda Norte). Ces prisonniers (Philippins et Portugais ainsi que des Angolais, Allemands, Britanniques, Canadien, Cap-Verdiens, Roumains et ressortissants de Sao Tomé) ont été acheminés au Zaïre, le 15 mars, d'où ils ont été rapatriés vers leurs pays d'origine. Pendant leur captivité, l'Agence de recherches du CICR en Angola est restée en contact permanent avec les représentants à Luanda des pays d'origine respectifs des captifs.

Les délégués du CICR ont également organisé, à l'occasion de missions effectuées dans le sud de l'Angola, le retour dans leur pays de deux religieuses brésiliennes et de deux Portugais, en mars, puis d'une Espagnole, d'une Allemande et de deux Portugais, en août. Une fois libérées, ces personnes ont été remises par l'UNITA au CICR qui a assuré leur transport jusqu'à Johannesburg, où elles ont été confiées aux autorités

consulaires de leurs pays respectifs.

MOZAMBIQUE

A la suite d'un grave incident de sécurité survenu le 31 juillet 1985 (voir Rapport d'activité 1985), le CICR avait été contraint de suspendre provisoirement ses activités sur le terrain. A la fin de 1986, celles-ci n'avaient toujours pas repris, faute de garanties de sécurité suffisantes.

Des relations régulières ont cependant été maintenues avec la Croix-Rouge mozambicaine, en particulier dans le domaine

de la diffusion.

Assistance médicale

L'action entreprise depuis 1981 par le CICR, en collaboration avec le ministère de la Santé, en faveur des invalides de guerre mozambicains, a continué d'être développée. L'équipe du CICR, composée de trois spécialistes, a coordonné les activités des techniciens mozambicains, dont huit ont terminé leur formation en 1986. Au total, 321 prothèses, 1 351 paires de cannes et 14 fauteuils roulants ont été fabriqués à l'atelier de Maputo qui a encore accru sa capacité de production.

Des ateliers d'entretien et de réparation de prothèses ont continué de fonctionner à Beira, Quelimane et Nampula avec le concours technique et l'appui matériel du CICR.

En outre, deux nouveaux centres de production de prothèses dites d'urgence ont été inaugurés, respectivement les 10 et 17 décembre, à Beira et à Quelimane. Une fabrication mensuelle de 23 à 30 prothèses par centre a été prévue pour 1987.

Trois techniciens mozambicains (deux à Quelimane et un à Beira) sont dorénavant chargés de la production dans ces nouveaux centres, le CICR leur fournissant les matériaux. Ces personnes ont suivi au préalable un cours de formation de six mois axé sur la fabrication de prothèses d'urgence.

Par ailleurs, à la suite de l'accident d'avion qui a coûté la vie au Président Machel et à ses collaborateurs, un médecin et une interprète du CICR, envoyés spécialement de Genève, ont effectué une visite médicale, le 27 octobre, auprès d'un membre survivant de l'équipage soviétique qui avait été hospitalisé en Afrique du Sud.

Diffusion

Grâce à la présence, jusqu'en juin 1986, d'un délégué chargé de la diffusion, la délégation du CICR a collaboré activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, notamment à l'intention des membres de la Société nationale. Des contacts ont également été pris avec le ministère de la Défense afin d'envisager le lancement de programmes de diffusion auprès des forces armées et de certains ministères.

Protection

En 1984, le CICR a offert ses services au gouvernement mozambicain pour visiter les personnes arrêtées en raison de la situation conflictuelle. Il a renouvelé son offre en 1985, mais aucune suite n'a été donnée par les autorités mozambicaines en 1986.

Une opération de libération et de rapatriement de ressortissants étrangers détenus par la RENAMO («Résistance nationale mozambicaine») au Mozambique, s'est déroulée en décembre 1986, sous les auspices du CICR, à la frontière entre le Malawi et le Mozambique.

Un premier groupe, composé de 57 personnes (43 Portugais, 10 Pakistanais, 2 Cap-Verdiens et 2 Mauritiens) a été libéré et remis à un délégué du CICR, le 17 décembre, sur la frontière. Puis, un second groupe (un Britannique, quatre Portugais et un Allemand avec sa famille) a été libéré le 22 décembre, en un autre point de la frontière, également en présence d'un délégué du CICR. Après avoir été accompagnés par les délégués à Blantyre, ces personnes ont, par la suite, été rapatriées dans leurs pays respectifs ou de leur choix, après un transit de quelques jours à Maputo.

ZIMBABWE

La délégation régionale de Harare qui, outre le Zimbabwe, couvre également le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et la Zambie, a continué de jouer un rôle important en tant que base logistique pour l'action d'urgence du CICR en Angola. Cette délégation a également participé à l'opération

de libération de prisonniers en mains de la «Résistance nationale mozambicaine» (voir aussi le chapitre «Mozambique»).

Au Zimbabwe, le CICR a poursuivi ses démarches afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer des visites aux personnes détenues en raison de la situation interne. Fin 1986, cette offre n'avait pas encore reçu de réponse définitive de la part du gouvernement.

La délégation de Harare a également distribué des secours aux personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi qu'à des réfugiés mozambicains et sud-africains qui n'étaient assistés par aucune autre organisation. En outre, elle a fourni une assistance à des réfugiés mozambicains au Malawi (voir aussi sous «Autres pays»). Enfin, le CICR a apporté une aide matérielle à d'anciens détenus dans le besoin et à leurs familles.

En outre, comme par le passé, la délégation régionale a concentré ses efforts sur la mise en œuvre de programmes de diffusion du droit international humanitaire, des principes et des activités de la Croix-Rouge, en particulier auprès des forces armées et des Sociétés nationales des pays de la région (voir sous ces pays).

Assistance médicale

L'atelier orthopédique de Bulawayo, chef-lieu du Matabeleland, créé en collaboration avec le ministère de la Santé et la Société nationale, a commencé de fonctionner dès juin 1985. Ses activités ont continué à se développer en 1986: quatre techniciens orthopédistes du CICR, assistés de techniciens recrutés localement, ont équipé 236 patients de prothèses; 1 400 paires de cannes ont également été fabriquées. En outre, un programme de formation d'une durée de deux ans a été entrepris en faveur du personnel local.

Soutien à la Société nationale

Un accord de coopération a été signé le 9 juin entre le CICR et la Croix-Rouge du Zimbabwe, dans le but de contribuer au développement de cette Société nationale, en particulier dans les domaines de l'information et de la diffusion du droit international humanitaire et des principes du Mouvement, des activités de recherches et de la formation d'équipes de premiers soins. Le 29 juin, un délégué supplémentaire a été envoyé en renfort à Harare afin de collaborer à la mise en œuvre de cet accord.

Par ailleurs, une conférence a été donnée à l'université de Harare, en juillet, ainsi qu'un cours, en décembre, à des aspirants-officiers.

Enfin, à l'occasion du Sommet des pays non-alignés, qui s'est déroulé à Harare en septembre, le Président du CICR a pris contact avec les dirigeants de la Croix-Rouge du Zimbabwe.

AUTRES PAYS

— Au Botswana, les spécialistes du CICR, basés à l'atelier orthopédique de Bulawayo (Zimbabwe), ont collaboré au développement des projets du ministère de la Santé concernant la réhabilitation d'amputés de guerre dans ce pays: du matériel a été fourni et de futurs techniciens recrutés localement ont commencé de recevoir une formation.

— Le délégué régional basé à Harare s'est rendu à deux reprises au Lesotho, début avril, puis fin juillet, afin de maintenir les contacts avec la Société nationale et, en juillet, de participer, avec un délégué-juriste, à un séminaire sur le droit international humanitaire organisé en collaboration avec la Croix-Rouge nationale.

— Au **Malawi**, un cours de formation d'une semaine, destiné à des officiers supérieurs de l'armée, a été donné, du 9 au 13 juillet, par le délégué du CICR auprès des forces armées venu spécialement de Genève pour l'occasion.

La délégation régionale de Harare s'est également préoccupée du sort des réfugiés mozambicains récemment arrivés au Malawi. Un délégué s'est rendu dans ce pays début novembre afin d'évaluer la situation sur le terrain et de mettre sur pied une action d'assistance alimentaire d'urgence en collaboration avec la Société nationale. Cette action a commencé le 14 novembre. A la fin de l'année, quelque 55 000 réfugiés, installés dans quatre camps, avaient été assistés à trois reprises. Fin 1986, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui avait envoyé du personnel sur place, a pris la relève du CICR.

— Les 24 et 25 juillet, le délégué régional basé à Harare et un délégué-juriste venu de Genève ont participé à un séminaire organisé par la Société nationale du **Swaziland**, qui avait notamment pour but de présenter les activités du CICR et les bases du droit international humanitaire à un public formé de cadres du gouvernement, de l'administration, ou encore de la police.

— Au cours d'une mission effectuée en **Zambie**, du 18 au 21 février, le délégué régional basé à Harare s'est entretenu avec des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur et de la Santé, abordant notamment la question de l'accès à des détenus de sécurité, de l'adhésion de la Zambie aux Protocoles additionnels de 1977, et de la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées et à l'université.

Les 19 et 20 juillet, un séminaire organisé par la Société nationale, avec la participation d'un délégué venu de Genève et d'un représentant de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a permis à un public varié (membres du gouvernement, de la police, de l'administration, etc.) de s'initier aux activités de la Croix-Rouge et au droit international humanitaire.

Afrique orientale

ÉTHIOPIE

Tout en poursuivant ses activités traditionnelles dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles, le CICR a continué son action d'assistance en faveur des populations victimes à la fois des conflits internes et de la terrible sécheresse de 1984-1985.

De nombreuses missions ont été effectuées à Addis-Abeba à partir de Genève, notamment le Vice-Président du CICR, M. Maurice Aubert, accompagné du délégué général pour l'Afrique, a participé au sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), du 27 au 30 juillet (voir aussi à ce propos l'introduction au chapitre «Afrique»). A cette occasion, la délégation du CICR a eu des contacts avec les plus hautes autorités éthiopiennes et le Président de la Croix-Rouge nationale. Fin septembre, le Directeur des Opérations du CICR, M. André Pasquier, accompagné du délégué général pour l'Afrique, s'est rendu en Ethiopie, où il a notamment rencontré le ministre de l'Intérieur, M. Endale Tessema, ainsi que M. Taye Gurmu, responsable de la «Relief and Rehabilitation Commission» (RRC). Au cours de ces discussions, les problèmes liés à l'action d'assistance du CICR et les questions de protection ont été abordés.

Au début décembre, les hautes autorités éthiopiennes, sans consultation préalable avec le CICR, rendaient officielles de nouvelles directives imposant au CICR de conduire selon de nouvelles modalités son action d'assistance dans les provinces du nord de l'Ethiopie (Erythrée, Tigré, Gondar, Wollo).

Ces nouvelles directives gouvernementales soumettaient en fait les activités du CICR à la seule compétence de décision de la Société nationale de Croix-Rouge et des autorités éthiopiennes, mettant ainsi en question les principes d'indépendance et de neutralité qui se doivent de régir en tout temps et en toute circonstance l'action du CICR en faveur des victimes qu'il a pour mandat d'assister et de protéger.

Le CICR ayant fait connaître aux autorités éthiopiennes qu'il ne pouvait accepter de conduire ses activités selon ses nouvelles directives, les autorisations nécessaires au déplacement de ses délégués ne furent plus renouvelées par les autorités compétentes. Il s'ensuivit une suspension totale de l'ensemble des programmes d'assistance alimentaire et médicale déployés depuis décembre 1984 par le CICR en faveur des populations civiles des provinces du nord de l'Ethiopie affectées par les effets combinés de la sécheresse et des conflits internes. A la fin 1986, des discussions étaient toujours en cours avec les autorités éthiopiennes afin de trouver une solution acceptable pour le gouvernement éthiopien et le CICR.

* *

A la fin de l'année, la délégation du CICR en Ethiopie comprenait un effectif de 32 personnes, plus 267 employés locaux. De plus, le CICR a bénéficié en 1986 de la collaboration de 34 personnes (médecins, ingénieur sanitaire, agronome, infirmières, mécaniciens, administrateurs, etc.) mises à disposition par 13 Croix-Rouges nationales: Allemagne (République fédérale), Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède.

Assistance

L'opération de secours conjointe («Joint Relief Operation» — JRO) du CICR et de la Croix-Rouge éthiopienne s'est poursuivie jusqu'en décembre dans les cinq provinces de l'Erythrée, du Tigré, du Nord-Wollo et, dans une moindre mesure, du Gondar et du Harrarghe.

AMÉLIORATION GLOBALE DE LA SITUATION. — Dès fin 1985, les récoltes ont été relativement bonnes en raison de l'amélioration des conditions climatiques: l'abondance des pluies a permis au programme de distribution de semences du CICR d'obtenir des récoltes dans l'ensemble satisfaisantes, qui ont renforcé l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ayant bénéficié également de distributions régulières de vivres. Ces facteurs conjugués ont rapidement eu pour conséquence une diminution sensible de l'état de malnutrition de la population. C'est ainsi que dès février 1986, le dernier des neuf centres de réhabilitation nutritionnelle du CICR a pu être fermé.

Tout au long de l'année, les équipes médicales conjointes du CICR et de la Société nationale ont cependant continué de pratiquer des contrôles réguliers et systématiques du taux de malnutrition de la population dans toutes les provinces concernées.

Le personnel médical chargé de cette vaste opération (six infirmières et un médecin du CICR ainsi que onze équipes de la Croix-Rouge éthiopienne) a, en général, procédé à ces contrôles à l'occasion des rassemblements de population formés lors des distributions de secours. Chaque mois, ces équipes ont ainsi examiné une moyenne de 20 000 à 30 000 enfants et étudié les conditions de vie de 7 000 à 8 000 familles. Ces contrôles médico-nutritionnels ont mis en évidence d'importantes disparités entre les régions: alors que la situation allait en s'améliorant dans la plupart des zones couvertes par l'opération de secours conjointe, d'importants groupes de populations déplacées, notamment dans le centre du Tigré, le nord du Wollo (région de Sekota) et du Gondar (Ibnat et Humera) et, surtout, dans certaines régions reculées du Harrarghe, souffraient encore d'un taux de malnutrition relativement élevé. Aussi le CICR s'est-il efforcé, dès février, de venir en aide à ces groupes de gens particulièrement démunis qui ne recevaient d'assistance d'aucune autre organisation en raison, notamment, des conditions de sécurité, des difficultés d'accès et du manque de moyens logistiques. Pour la ville de Sekota, par exemple, l'accès par route étant la plupart du temps impossible pour des raisons de sécurité, quelque 40 000 personnes ont cependant reçu régulièrement une aide alimentaire, des vivres étant largués par avion à basse altitude dès le mois de février.

Quant aux groupes de populations déjà assistées par l'opération de secours conjointe et présentant des taux de malnutrition modérée, ils ont continué de bénéficier d'une assistance appropriée et d'une attention soutenue.

DISTRIBUTIONS DE SECOURS.— En règle générale, des distributions alimentaires ont été organisées chaque mois le long des routes principales, à des points et dates précis connus des bénéficiaires. Cette technique de distributions, surnommée «landbridge», a notamment pour avantage de ne pas déraciner les gens en les contraignant à se regrouper dans des camps. Elle a également favorisé les distributions de semences en permettant d'éviter que les familles abandonnent leurs terres arables. Ce programme de réhabilitation agricole, commencé en 1985, a été poursuivi en 1986 sous le contrôle d'un ingénieur-agronome du CICR. Deux phases de distributions de semences et d'outils agricoles ont été organisées au début de chaque saison des pluies, d'abord en mars-avril, puis de juillet à septembre. En 1986, le CICR a ainsi distribué 4 112 tonnes de semences, ainsi que des houes, fourches, faucilles, à 221 000 familles. Malgré les dégâts causés par des invasions de criquets et de sauterelles, quelque 115 000 tonnes de céréales et de légumes ont été produites, ce qui a permis de couvrir environ 11% des besoins de la population. Bien que ces résultats aient été estimés satisfaisants, en particulier au Tigré, ce programme devrait être poursuivi en 1987.

Sur le plan logistique, les régions assistées ont continué d'être divisées en deux zones, comme en 1985: la zone nord couvrant l'Erythrée et le Tigré, approvisionnée à partir du port de Massawa; la zone sud, couvrant le Nord-Wollo, le Gondar, le sud du Tigré, ainsi que le Harrarghe, approvisionnée à partir du port d'Assab. Une fois déchargés des bateaux, les secours ont été transportés par convois routiers ou par avion vers les principaux entrepôts du CICR à Addis-Abeba, Asmara et Dessié. De là, ils ont été acheminés vers les entrepôts proches des points de distributions. La capacité de stockage dans ces entrepôts a varié en fonction des programmes de distribution en cours, passant par exemple de 50 000 tonnes en juin à

30 000 à fin décembre.

Outre 164 véhicules (dont 78 camions), le CICR a disposé en permanence d'un avion-cargo de type Hercules (plus un second avion gros porteur pendant cinq mois de l'année), ainsi que d'une flotte de 3 à 4 petits avions de types Pilatus Porter et Twin Otter.

PROGRAMME D'HYGIÈNE ET D'EAU. — Dès septembre 1985, le CICR a entrepris, sous le contrôle d'un ingénieur-sanitaire, lui-même assisté par des membres de la Croix-Rouge éthiopienne, un programme d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable (forage de nouveaux puits ou protection des puits et sources existants) dans les zones rurales les plus défavorisées. Conçu initialement pour l'Erythrée, où 20 villages affectés par le manque d'eau potable ont été

assistés, ce programme a été étendu, dès le mois de septembre 1986, au Tigré où quatre projets ont été entrepris pendant le dernier trimestre.

En outre, un programme éducatif a été lancé en faveur des communautés rurales afin d'enseigner à la population comment entretenir elle-même ses puits.

Des cours d'hygiène ont également été donnés par les infirmières du CICR et, dans les régions dépourvues de centres de santé, des volontaires locaux ont appris à soigner certaines maladies courantes.

SOINS AUX BLESSÉS ET MALADES. — Tout au long de l'année, une assistance médicale (médicaments de base, matériel de pansements, etc.) a été distribuée par les équipes médicales du CICR dans certains hôpitaux, ainsi que dans les centres de santé situés près des points de distributions.

Ces équipes médicales ont également procédé aux premiers soins et à l'évacuation de blessés. A Sekota, par exemple, à minovembre, suite à une offensive contre cette localité, elles ont secouru quelque 400 blessés et procédé à leur évacuation par groupes successifs sur la ville de Korem contrôlée par les forces gouvernementales.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES HANDICAPÉS. — Les centres de rééducation (pose de prothèses et physiothérapie), ouverts à Harrar et Asmara en 1982, ont poursuivi leurs activités sous la direction du ministère du Travail et des Affaires sociales et du Fonds pour les handicapés, avec la collaboration technique du CICR. En 1986, 152 amputés ont été appareillés; 160 prothèses et 5 chaises roulantes ont été fabriquées.

Activités de protection

DANS LE CADRE DES SÉQUELLES DU CONFLIT DE L'OGADEN. — En 1986, le CICR a poursuivi ses démarches auprès du gouvernement éthiopien afin d'être autorisé à effectuer de nouvelles visites conventionnelles aux prisonniers de guerre somaliens détenus dans le cadre du conflit de l'Ogaden. La série de visites prévue début janvier ayant été repoussée par les autorités éthiopiennes, le CICR n'a été en mesure d'effectuer une série de visites aux prisonniers de guerre somaliens que du 23 au 27 octobre. La précédente visite remontait à mai 1985. Les délégués, dont un médecin, ont ainsi visité, selon les critères du CICR, un total de 229 prisonniers de guerre somaliens détenus à la prison régionale et au quartier général de la police militaire de Harrar (Harrarghe), ainsi qu'à la prison d'Awasa (Sidamo); quatre nouveaux prisonniers de guerre, capturés en 1984, ont été enregistrés lors de ces visites à l'issue desquelles une assistance médicale et matérielle (vivres, articles d'hygiène, matériel récréatif) a été distribuée aux prisonniers. Quelques mois auparavant, le 24 juin, une visite médicale avait été effectuée à Harrar avec, dans un deuxième temps, remise de médicaments de base, vivres, matériel d'hygiène et matériel récréatif pour les prisonniers.

Comme les années précédentes, le CICR est intervenu auprès des gouvernements éthiopien et somalien, les engageant à procéder au rapatriement de tous les prisonniers de guerre, et à examiner en priorité le rapatriement des grands blessés et malades, selon les termes des articles 109, 110 et 118 de la III^e Convention. Il convient de rappeler ici que nombre de ces prisonniers de guerre ont passé près de 10 ans en captivité.

Le 27 février, le Président du CICR a fait une nouvelle démarche écrite auprès des deux chefs d'Etat éthiopien et somalien, leur proposant de procéder, avec ou sans le concours du CICR, à une opération de rapatriement en deux phases: dans un premier temps, celui de 23 prisonniers de guerre éthiopiens et 26 prisonniers de guerre somaliens, tous grands malades et blessés, suivi, après quelques semaines, du rapatriement général de tous les prisonniers de guerre. Le gouvernement somalien ayant manifesté sa disposition pour que s'effectue un tel rapatriement, le 30 novembre, le CICR a transmis au gouvernement d'Addis-Abeba cette proposition somalienne de libération et de rapatriement simultané des prisonniers de guerre éthiopiens et somaliens blessés et malades. A la fin de l'année, celle-ci était demeurée sans réponse de la part des autorités éthiopiennes. Outre les interventions répétées du CICR, conformément aux dispositions de l'article 1 commun aux Conventions de Genève, certains gouvernements ont également œuvré auprès des parties au conflit afin de les pousser à résoudre rapidement ce grave problème humanitaire resté déjà trop longtemps sans solution.

Agence de recherches

Les 229 prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie et leurs familles en Somalie ont continué de bénéficier des services de l'Agence de recherches. En 1986, 373 messages ont été échangés entre les prisonniers de guerre somaliens et leurs familles; durant cette même période, 693 messages ont été échangés entre les prisonniers de guerre éthiopiens détenus en Somalie et leurs familles en Ethiopie. Par ailleurs, l'Agence de recherches a continué de traiter des demandes relatives à des Ethiopiens disparus pendant le conflit de l'Ogaden. L'ancienneté du conflit rendant ces recherches toujours plus difficiles, deux cas seulement ont pu être résolus sur les 55 soumis au CICR.

A la suite des transferts de population dans le sud-ouest du pays, organisés dans le cadre du programme gouvernemental de réinstallation, de nombreux enfants se sont retrouvés abandonnés dans les camps ou les centres de réhabilitation nutritionnelle du CICR. Vivement préoccupés par le sort de ces orphelins, les délégués ont organisé un nouveau type d'action visant à réunir les familles: après avoir déterminé les lieux d'origine des enfants non-accompagnés, les délégués les ont transportés, le plus souvent par avion, sur les lieux des distributions générales de vivres où ils les ont présentés publiquement à la foule des bénéficiaires dans l'espoir qu'un membre de leur famille les reconnaisse et les recueille.

Les premiers résultats ayant été encourageants, ce programme a pris de l'ampleur dès le mois de février, et d'autres organismes humanitaires, notamment la section anglaise de la fondation «Save the Children Fund» (SCF/UK) y ont

activement participé. Toutefois, cette activité a dû être interrompue en novembre, la RRC ayant fait savoir qu'elle entendait reprendre la direction de cette opération avec le concours de «Save the Children Fund/Sweden».

En 1986, 1 478 enfants non-accompagnés ou orphelins ainsi présentés dans le Tigré et le Wollo ont été recueillis grâce au

programme CICR-SCF/UK.

Enfin, malgré des démarches répétées, le CICR n'a pas été autorisé à se rendre en 1986 dans les camps de réinstallation pour y évaluer les conséquences des déplacements de population sur le plan humanitaire (séparations de familles) et rechercher des personnes portées disparues sur la base de demandes recueillies par les délégués et la Société nationale dans les provinces d'origine (Tigré, Wollo et Gondar).

Diffusion et information

Tout au long de l'année, les équipes du CICR et de la Société nationale, basées à Addis-Abeba, Harrar, Asmara et Dessié, ont organisé des séances de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire à l'attention non seulement des collaborateurs de la Société nationale, mais aussi de divers publics (fonctionnaires gouvernementaux et du Parti, forces armées, police, personnel médical, enseignants et grand public). En 1986, plus de 300 000 personnes, dont 8 000 membres des forces armées, ont suivi ces séances. A relever que la journée mondiale de la Croix-Rouge (8 mai) a été célèbrée dans tout le pays dans le cadre de cette campagne de diffusion conjointe CICR/Société nationale.

Enfin, la délégation d'Addis-Abeba a organisé des séances d'information et des tournées sur le terrain à l'intention des représentants de pays donateurs et de journalistes.

SOMALIE

Depuis 1982, le CICR dispose d'une délégation permanente à Mogadishu et s'efforce de remplir son mandat conventionnel dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles.

Protection et assistance

En dépit de démarches répétées, les délégués du CICR à Mogadishu n'ont toujours pas été autorisés, en 1986, à visiter, selon les procédures définies par les Conventions de Genève, les prisonniers de guerre éthiopiens et un Cubain détenus en Somalie. De plus, la possibilité de s'entretenir librement et sans témoin avec chaque détenu, comme le prescrit l'article 126 de la III^e Convention, ne leur a pas non plus été accordée. Cependant, comme les années précédentes, les délégués ont été autorisés à se rendre régulièrement dans trois lieux de détention: camp de Gezira et prison centrale de Mogadishu,

où 174 et 38 prisonniers de guerre éthiopiens ont été respectivement visités, ainsi qu'à Afgoï où est détenu un prisonnier de guerre cubain capturé en janvier 1978. Des visites d'assistance ont été réalisées deux fois par mois (distributions régulières de fruits, légumes et, parfois, matériel récréatif et articles d'hygiène). Des visites médicales ont également été faites régulièrement avec le concours d'un médecin local et, en avril, d'un délégué-médecin du CICR venu spécialement de Genève pour examiner les prisonniers de guerre.

En outre, la délégation a fourni des aliments de base (au total 23 tonnes de maïs, riz, lait en poudre, etc.) à l'intendance de ces prisons, ainsi que des médicaments et du matériel médical à leurs dispensaires en fonction des besoins constatés.

Une assistance médicale a également été fournie aux dispensaires de deux orphelinats, ainsi que dans deux hôpitaux, dans la capitale et à la frontière éthiopienne.

* *

Les démarches effectuées par le CICR en 1986 en vue d'obtenir le rapatriement de ces prisonniers de guerre sont relatées dans le chapitre «Ethiopie» du présent Rapport. La proposition émanant du gouvernement somalien de rapatrier simultanément les blessés et les malades a été soumise, le 30 novembre, par le CICR, au gouvernement éthiopien. Cependant, fin 1986, le gouvernement éthiopien n'avait pas répondu à cette proposition.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Mogadishu a poursuivi ses activités, qui sont axées, d'une part, sur le traitement de demandes de recherches d'Ethiopiens et de Somaliens disparus dans le cadre du conflit de l'Ogaden, d'autre part, sur la distribution de messages familiaux écrits par les prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie. Des familles somaliennes ont pu être localisées, grâce à la collaboration du Croissant-Rouge somalien.

En 1986, 373 messages familiaux ont ainsi été remis aux familles somaliennes de prisonniers de guerre détenus en Ethiopie. Messages et colis ont également été transmis au prisonnier de guerre cubain. Enfin, sur 106 nouvelles demandes de recherches concernant des Somaliens disparus, seules

quatre personnes ont pu être retrouvées.

Diffusion

En collaboration avec le Croissant-Rouge somalien, les délégués du CICR ont participé à l'organisation et à la réalisation de conférences et de séminaires sur les principes et les activités du Mouvement, dans la capitale comme en province.

SOUDAN

Le CICR a poursuivi son action d'assistance en faveur des victimes du conflit et de la sécheresse en Erythrée et au Tigré. Il a également intensifié ses efforts, à partir de Khartoum et de ses délégations d'Addis-Abeba, Nairobi et Kampala, pour mener à bien ses activités humanitaires dans le cadre du conflit du Sud-Soudan. Dans ce contexte, le délégué général pour l'Afrique et son adjoint ont effectué de nombreuses missions, tant au Soudan qu'au Kenya et en Ethiopie. Le 3 juin, le délégué général pour l'Afrique a notamment été reçu par le Premier ministre soudanais, M. Sadiq el Mahdi. L'entretien a porté essentiellement sur l'action du CICR au Soudan et dans la Corne de l'Afrique. Le délégué général-adjoint et le chef de la délégation du CICR à Khartoum ont également eu des entretiens avec les autorités soudanaises à maintes reprises en 1986, notamment au sujet du développement de l'action d'assistance du CICR au Sud-Soudan et de l'accès aux personnes détenues en raison de la situation interne. Par ailleurs, des entretiens ont également eu lieu avec des représentants des mouvements d'opposition au Sud-Soudan (SPLM—«Sudanese People's Liberation Movement»).

Toutefois, à la fin de l'année écoulée, en dépit de nombreuses démarches auprès des parties et de plusieurs tentatives pour entreprendre une action concrète sur le terrain, le CICR n'avait pas obtenu les garanties nécessaires au développement d'un programme d'assistance en faveur de la population civile

affectée par le conflit.

* *

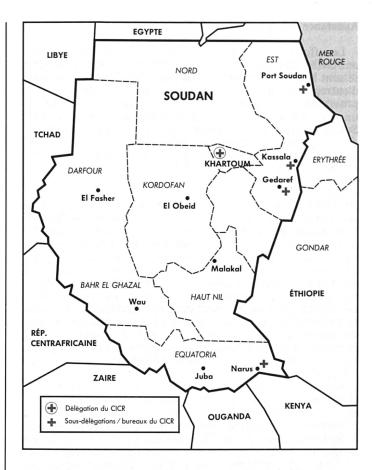
Fin décembre, la délégation du CICR au Soudan comprenait un effectif de 30 personnes (dont cinq mises à disposition par les Sociétés nationales d'Autriche, du Canada, du Danemark et de République fédérale d'Allemagne), réparties entre Khartoum, Kassala, Port-Soudan et Gedaref. Le nombre des employés locaux s'élevait à 342.

En outre, fin 1986, 20 délégués (dont six mis à disposition par les Sociétés nationales de France, Irlande, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suède), étaient basés à Nairobi et à Lokichokio (Kenya), dans le cadre de l'action du CICR au Sud-Soudan. Le nombre des employés locaux s'élevait à 36.

Assistance

AUX CIVILS ERYTHRÉENS ET TIGRÉENS. — Les programmes d'assistance médicale, alimentaire et matérielle entrepris en 1984 en faveur des civils érythréens et tigréens victimes de situations conflictuelles et de la sécheresse ont été poursuivis en 1986 à partir des sous-délégations de Port-Soudan, Kassala et Gedaref.

Tout au long de l'année, malgré des difficultés d'ordre logistique ou des incidents de sécurité empêchant parfois tout déplacement pendant plusieurs semaines, le CICR a réussi à faire parvenir des secours (vivres, couvertures, ustensiles de cuisine) aux bénéficiaires en Erythrée (environ 600 tonnes



distribuées chaque mois à quelque 30 000 bénéficiaires) et au Tigré (environ 800 tonnes mensuelles pour près de 50 000 bénéficiaires). Des semences et des outils agricoles ont également été fournis aux populations de ces deux régions. Ces distributions, qui ont fait l'objet de contrôles périodiques réalisés par des délégués et du personnel médical du CICR, ont été effectuées avec la participation de l'ERA («Eritrean Relief Association») en Erythrée, et du REST («Relief Society of Tigray») au Tigré.

En outre, le CICR a assisté quelque 80 000 réfugiés tigréens quittant le Soudan pour retourner vers leurs villages en Ethiopie. Des semences et des outils agricoles leur ont également été fournis.

EN FAVEUR DES HANDICAPÉS. — Ouvert en 1984, le centre orthopédique de Kassala a continué d'appareiller des amputés de guerre érythréens, tigréens et soudanais. En 1986, 139 patients ont été équipés de prothèses et 43 d'orthèses; 153 prothèses et 21 paires de béquilles ont été fabriquées par l'atelier du centre qui a fonctionné sous la responsabilité de deux spécialistes du CICR assistés de cinq collaborateurs locaux. En outre, un programme de formation, destiné au personnel local, s'est poursuivi tout au long de l'année.

Assistance aux populations du Sud-Soudan

Les efforts déployés par le CICR en 1986 pour venir en aide aux civils victimes de la situation conflictuelle au Sud-Soudan se sont heurtés à de nombreuses difficultés. Tout en essayant d'entreprendre une action dans les villes situées dans les trois provinces du Sud-Soudan, le CICR a développé en parallèle un programme d'assistance à la population civile du Sud-Soudan à partir de la frontière kenyane. A maintes reprises, des programmes d'assistance prêts à démarrer ont dû être annulés en dernière heure, l'une ou l'autre des parties s'étant opposée à l'intervention du CICR.

ACTION A WAU. — Les difficultés rencontrées par la délégation du CICR à Wau, dans la province du Bahr el Ghazal, ont été multiples. Cette ville, isolée par le conflit, n'était plus approvisionnée depuis juin, les principales routes étant devenues impraticables pour des raisons de sécurité. Le 31 juillet, après avoir reçu les autorisations et garanties de sécurité nécessaires des deux parties au conflit, une équipe de sept délégués (dont deux infirmières et un opérateur-radio), rapidement rejointe par deux délégués supplémentaires, s'est installée à Wau aux fins d'évaluer les besoins et de commencer un programme d'assistance en faveur de quelque 50 000 personnes déplacées. Les transports par route étant impossibles, le CICR a dû organiser un pont aérien à partir d'Entebbe (Ouganda).

Après avoir effectué trois vols, les 14 et 15 août, l'avion Hercules affrété par le CICR n'a pas pu continuer ses navettes en raison des menaces lancées le 16 août par le SPLM/SPLA, annonçant l'interdiction formelle à tout avion civil de survoler le Sud-Soudan au risque d'être abattu. Le 17 août, un avion soudanais était effectivement abattu dans la région de Malakal. De nombreuses interventions, écrites et orales, ont été adressées par le CICR, tant à partir de Genève que du terrain, à l'attention des responsables du SPLM/SPLA, afin d'obtenir les garanties nécessaires à la reprise de l'opération aérienne.

En date du 18 septembre, le CICR a publié un communiqué de presse pour exprimer publiquement sa préoccupation face à cette impossibilité d'intervenir en faveur des victimes civiles au Sud-Soudan. Malgré cet appel solennel, suivi de nouvelles démarches intensives, à la fin de l'année, le CICR n'avait pas pu reprendre son action à Wau. Les délégués du CICR sont par conséquent restés bloqués dans cette ville pendant plus de trois mois sans possibilité de venir en aide à la population, seules 40 tonnes de maïs ayant pu être acheminées et distribuées au début de l'opération. Face à cette situation, l'équipe du CICR a été contrainte de quitter Wau le 23 octobre, à l'exception de deux délégués, restés sur place jusqu'au 3 décembre dans l'espoir que la situation se débloque.

ACTION A PARTIR DU KENYA. — Après avoir reçu les autorisations nécessaires, un délégué et une infirmière du CICR ont effectué une première mission d'évaluation, fin mars, dans le nord-ouest du Kenya (Lodwar, Kakuma et

Lokichokio) ainsi que dans le sud-est du Soudan (Narus, à une vingtaine de kilomètres de la frontière kenyane). Le 2 avril, une sous-délégation a été ouverte à Lokichokio pour servir de base logistique à l'action du CICR dans cette région du Sud-Soudan.

A l'origine simple point d'eau, Narus est devenue, dès fin 1985, un lieu de rassemblement pour des milliers de civils déplacés par les combats, appartenant à l'ethnie semi-nomade des Toposas. Dans un premier temps, la présence dans la région de Narus d'autres organisations humanitaires a permis au CICR de concentrer ses activités sur la réhabilitation nutritionnelle des enfants gravement sous-alimentés. De 150 en avril, le nombre d'enfants admis au centre de réhabilitation nutritionnelle s'est élevé à 600 en juin, pour diminuer progressivement. En décembre, 200 enfants étaient encore en traitement. Le dispensaire pédiatrique du centre a également prodigué des soins médicaux à une trentaine d'enfants par jour en moyenne (le plus souvent, cas de rougeole, diarrhée, infections pulmonaires).

A fin juillet, les autres organisations humanitaires ayant dû se retirer de Narus à la suite d'incidents de sécurité, le CICR a pris en charge l'assistance de l'ensemble des quelque 20 000 Toposas installés à Narus et dans les camps de Lolim, Lopua et Kalacha. Les délégués ont procédé à l'enregistrement systématique des bénéficiaires et, jusqu'à la fin de l'année, des distributions ont été organisées selon un rythme bi-mensuel à Narus.

En outre, le CICR a préparé un programme de réhabilitation consistant à distribuer des semences et des outils agricoles aux fins de favoriser le retour des bénéficiaires dans leurs lieux d'origine avant la saison des pluies suivante (mars 1987).

Par ailleurs, pour éviter les risques d'épidémie, toujours inhérents lorsqu'il y a une forte concentration de population, un ingénieur sanitaire, mis à disposition du CICR par la Croix-Rouge norvégienne, a commencé, à partir de mi-octobre, à élaborer un programme visant à assainir les points d'eau existants.

Narus a également fonctionné comme centre de triage et de premiers soins pour les blessés de guerre arrivant des zones de combat. L'évacuation des blessés graves par véhicules CICR a été réalisée, avec l'accord des autorités kenyanes, sur les hôpitaux de Lokichokio, Kakuma et Lodwar. Tous ces hôpitaux ont reçu du CICR un soutien en matériel médical et en médicaments. En octobre, un chirurgien de la Croix-Rouge finlandaise et deux infirmières ont pris en charge les soins aux blessés dans ces différents hôpitaux.

ACTIVITÉS DANS D'AUTRES RÉGIONS. — D'autres missions d'évaluation ont été accomplies par les délégués du CICR ailleurs au Sud-Soudan, ainsi que dans la province du Kordofan. Ces déplacements sur le terrain ont permis de constater que, dans l'ensemble des lieux visités, la population ne souffrait pas, du moins pour le moment, de malnutrition grave. Néanmoins, en raison de leur isolement prolongé à cause de la situation conflictuelle, des besoins sont apparus dans certains domaines (médical, sanitaire, réhabilitation).

Le CICR a poursuivi ses efforts pour obtenir l'accès aux personnes détenues au Soudan en raison de la situation interne. A la suite de divers entretiens avec les autorités compétentes, notamment lors de la visite au siège, le 28 février, de l'«Attorney General» et ministre de la Justice, M. Omer Atti, une première offre de services a été soumise au gouvernement soudanais en mars. Un changement de gouvernement étant intervenu un mois plus tard, le chef de délégation à Khartoum a pris contact avec les nouvelles autorités en place auxquelles un mémorandum a été adressé en juillet, sans résultat. Le 19 novembre, une nouvelle offre de services fondée notamment sur l'article 3 des Conventions de Genève et le droit d'initiative qu'il confère au CICR a été remise au ministère de la Défense. Cette offre de services a été refusée en décembre 1986.

LIBÉRATION ET RAPATRIEMENT DE PRISON-NIERS. — Le 12 février, après deux ans et demi de détention au Tchad, 14 prisonniers soudanais ont été libérés et rapatriés sous les auspices du CICR (voir aussi sous le chapitre « Tchad » du présent Rapport).

Deux religieux italiens qui avaient été capturés en mars par la SPLA («Sudanese People's Liberation Army») ont été remis à la délégation du CICR à Addis-Abeba, le 18 août. Ils ont ensuite été confiés par le CICR aux représentants du Saint-Siège en Ethiopie.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Khartoum, avec le concours de ses bureaux de Port-Soudan, Kassala, Gedaref, Juba et Yei, a principalement axé ses activités en faveur des personnes réfugiées d'Ethiopie et d'Ouganda. En 1986, l'Agence a reçu en tout 872 demandes de recherches de personnes disparues et de réunions de familles concernant notamment 461 Ougandais et 411 ressortissants éthiopiens; 702 cas ont abouti. En outre, 600 messages familiaux ont été distribués. Enfin, à la demande du Croissant-Rouge soudanais, un projet de création d'un service de recherches au sein de cette Société nationale a été élaboré.

Diffusion

Tout au long de l'année, des exposés, projections de films, expositions, etc., ont été organisés, en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais, dans les régions centrale, orientale et occidentale du pays. Au total, environ 1 800 personnes ont participé à ces séances. En outre, des émissions de télévision et des articles de presse relatant les activités du CICR au Soudan et dans d'autres pays ont été produits régulièrement et ont permis, ainsi que la manifestation organisée à l'occasion du 8 mai, d'atteindre un large public.

OUGANDA

Après le changement de gouvernement intervenu en janvier 1986, l'Ouganda a connu des périodes de calme relatif alternant avec des regains de tensions et de troubles, surtout dans le nord du pays où s'étaient regroupés les militaires appartenant à l'ancienne armée gouvernementale.

Jusqu'en avril, les combats ont nécessité une action d'assistance d'urgence (évacuation de blessés, approvisionnement en matériel médical), principalement au nord du pays, dans les hôpitaux proches de la ligne de front. Pendant cette même période, le CICR s'est efforcé de développer son action de protection en visitant les lieux de détention sur l'ensemble du territoire ougandais. Il est venu en aide, en collaboration avec la Croix-Rouge ougandaise, à quelque 100 000 civils qui se sont réinstallés dans leurs villages d'origine, dans la région dite du «triangle de Luwero».

A partir d'avril, une période de calme relatif s'est installée dans le pays jusqu'en septembre, lorsque de nouveaux affrontements ont éclaté entre l'«armée nationale de résistance» (NRA), devenue armée gouvernementale, et les forces de l'ancien gouvernement (UNLA — «Armée nationale de libération de l'Ouganda»), affectant plus particulièrement le nord du pays. Le CICR a par conséquent dû renforcer son action, en particulier sur le plan de l'assistance médicale d'urgence, dans les districts de Gulu et Kitgum.

Protection

DE JANVIER A MAI. — Avant la prise de Kampala, tombée le 25 janvier 1986, la NRA avait autorisé les délégués du CICR basés à Kasese à visiter les centres de détention situés dans les régions qu'elle contrôlait à l'époque. Jusqu'à fin janvier 1986, une trentaine de visites ont ainsi été réalisées dans divers lieux de détention et baraquements militaires, permettant de visiter et d'assister plus de 3 000 personnes en mains de la NRA. Parallèlement, début janvier, la délégation du CICR à Kampala avait reçu, en réponse aux démarches entreprises auprès du gouvernement de M. Okello, l'autorisation de se rendre dans des casernes militaires gouvernementales pour y exercer des activités d'assistance.

Sitôt arrivé au pouvoir, le Président Museweni a confirmé au CICR, dès le 31 janvier 1986, son accord pour que les délégués visitent les personnes détenues en raison du conflit. C'est ainsi que jusqu'à fin mai, les délégués ont pu avoir accès à 36 lieux de détention (prisons, postes de police et casernes militaires) placés sous la juridiction des ministères de l'Intérieur et de la Défense et dispersés dans tout le pays. Au total, plus de 8 000 personnes ont été visitées pendant cette période.

DE JUIN A DÉCEMBRE. — A partir de juin, en dépit de nombreuses démarches de la délégation auprès des autorités de Kampala et malgré l'accord de principe renouvelé par le chef de l'Etat, M. Museweni, à l'occasion d'un entretien avec le Directeur des Opérations en marge du 8° Sommet des nonalignés, à Harare, le 3 septembre, le CICR s'est vu refuser

l'accès aux personnes détenues sous la responsabilité directe de la NRA, dans le nord et l'ouest du pays. Le 26 septembre, le chef de délégation a adressé au Président Museweni une note accompagnée d'une liste des lieux dépendant de la NRA que le CICR désirait visiter. Cependant, fin 1986, le CICR n'avait pas encore pu reprendre ses activités dans ces lieux dépendant

de l'armée.

En revanche, une série de visites a été réalisée dans plusieurs prisons et stations de police dépendant de l'autorité civile, dans le nord du pays, de Lira à Arua; à l'issue de ces visites, le CICR a fait parvenir des rapports aux ministères de l'Intérieur et de la Défense, le 2 octobre.

Enfin, de fréquentes visites, permettant d'apporter une assistance médicale et des messages familiaux, ont été effectuées à la prison de Luzira Upper, à Kampala, où étaient regroupés la majorité des détenus de sécurité condamnés. Des visites ont également pu être réalisées à la prison des femmes, auprès de 33 détenues.

Assistance

EN FAVEUR DES DÉTENUS. — Sur la base des besoins constatés par les délégués et les équipes médicales du CICR, une assistance consistant notamment en matériel médical, médicaments, articles d'hygiène (seaux, savons, etc.) et articles récréatifs a été fournie aux lieux de détention visités. Une aide a aussi été remise à des familles de détenus dans le besoin.

Enfin, un séminaire destiné au personnel médical du service pénitentiaire ougandais a été organisé, du 28 juillet au 2 août: 28 participants sélectionnés parmi des spécialistes et des responsables de différentes prisons régionales ont bénéficié de

ce cours de formation.

EN FAVEUR DE LA POPULATION CIVILE. — La stabilisation de la situation a favorisé le retour massif de personnes déplacées vers leurs villages d'origine: quelque 1 500 personnes, la plupart déplacées depuis plus de deux ans et qui avaient été assistées par le CICR durant le conflit, ont été transférées de leurs camps de transit vers une quarantaine de destinations différentes après avoir reçu une assistance de base du CICR. Les camps de transit de Kibisi et Nakasi ont été fermés en avril, puis «Yellow House», près de Kampala, a fermé ses portes à fin mai. Dès le début de ce mouvement de retour, toutes les personnes désireuses de regagner leurs villages d'origine ont été soumises à un contrôle médical: les cas graves ont été hospitalisés et suivis par le personnel médical du ČICR.

A l'occasion d'une mission d'évaluation menée dès février au nord et au nord-ouest de Kampala, dans le «triangle de Luwero», région qui avait particulièrement souffert d'exactions pendant les dernières années, les délégués ont constaté le retour dans ce secteur d'environ 100 000 personnes (20 000 familles). Ces populations manquant de ressources pour reprendre une vie normale, le CICR a mis sur pied à leur intention, en collaboration avec la Société nationale, un programme de réhabilitation d'urgence limité à une période de deux mois. Jusqu'à fin mai, grâce à la présence sur le terrain d'équipes de la Croix-Rouge ougandaise, 20 000 familles de bénéficiaires ont été enregistrées et ont reçu une assistance sous forme de semences, outils agricoles, couvertures, casseroles, savon, pour un montant global de 792 000 francs suisses.

EN FAVEUR DES HÔPITAUX ET DISPENSAIRES. — De janvier à avril, les équipes médicales du CICR ont été fréquemment appelées à fournir une assistance d'urgence aux blessés et à couvrir les besoins en médicaments et assortiments médicaux des hôpitaux et des dispensaires:

- l'entrée dans la capitale de la NRA, le 24 janvier, a provoqué de violents affrontements pendant trois jours et des blessés ont été amenés à la délégation dans un premier temps, puis transférés dans les hôpitaux;
- en février et mars, les affrontements qui ont secoué le nord du pays ont conduit le CICR à fournir une aide médicale régulière aux établissements médicaux proches de la ligne de front. En février, une équipe conduite par le médecinchef du CICR a évalué leurs besoins et distribué immédiatement du matériel de base aux hôpitaux de Mbale, Gulu et Lira. L'hôpital de Mbale ayant été abandonné lors des affrontements, un médecin du CICR est resté sur place pour prodiguer les soins et réorganiser le personnel médical local. Une autre équipe s'est également rendue à Masindi et Hoïma où, là encore, une aide a été distribuée aux hôpitaux. Toujours en février, l'hôpital d'Arua a été assisté, alors que cette zone était encore sous le contrôle des forces de l'ancien gouvernement;
- à Gulu, le CICR a neutralisé, le 7 mars, l'hôpital Lacor situé à 4 km de la ville, ce qui a permis à un millier de civils de s'y réfugier au plus fort des combats. Après avoir obtenu l'approbation des deux parties, le CICR a organisé un vol permettant d'acheminer du matériel et une équipe du CICR. Cette dernière est restée sur place jusqu'à ce que la situation se normalise vers la mi-mars.

Avec la cessation des combats en avril, la première phase d'urgence de l'assistance médicale du CICR a pris fin. Les équipes du CICR ont alors mis l'accent en priorité sur l'amélioration de l'infrastructure médicale, gravement endommagée par des années de troubles. C'est ainsi que le CICR a contribué à la réorganisation du personnel médical local, fourni des pièces détachées pour réparer des appareils endommagés, ainsi que des médicaments et du matériel médical de base.

A partir de septembre jusqu'à fin 1986, après une période de calme relatif, de nouveaux affrontements se sont produits dans les régions de Gulu, Kitgum et Lira. Une fois de plus, le CICR a fourni une aide médicale d'urgence aux hôpitaux proches des zones de combats. Inaccessible par route, l'hôpital de Kitgum a dû être approvisionné par avion: d'octobre à décembre, en coopération avec d'autres organisations humanitaires actives dans la région, le CICR a acheminé 573 kg de médicaments dans cette ville.

Agence de recherches

Dans le cadre des activités de la délégation dans les lieux de détention ougandais, les délégués de l'Agence de recherches ont procédé à l'enregistrement des nouveaux détenus, traité des demandes de recherches et distribué régulièrement des messages familiaux entre les prisonniers et leurs proches.

L'Agence de recherches a en effet continué de fonctionner comme réseau de transmission de messages, non seulement entre les détenus et leurs familles, mais aussi, en collaboration avec la Croix-Rouge ougandaise, entre familles séparées par les affrontements. Le volume de cette activité a cependant diminué lorsque la situation s'est normalisée. Ce réseau a pu fonctionner grâce à la multitude de «boîtes aux lettres» placées dans l'ensemble du pays, qui ont été levées régulièrement par des volontaires (membres de la Société nationale, personnel de missions, par exemple).

En 1986, 1862 messages Croix-Rouge ont été distribués.

L'Agence de recherches a également participé au transfert de civils désireux de rentrer dans leurs villages (enregistrement des partants, organisation du transport des handicapés, des femmes enceintes ou des vieillards).

Enfin, des réunions de familles et un programme visant à retrouver les parents d'enfants originaires du «triangle de Luwero», qui étaient placés dans des orphelinats, ont été organisés. Commencé en novembre/décembre, ce programme a permis, fin 1986, à neuf enfants de retrouver leurs familles.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Comme dans les domaines de l'assistance et de l'Agence de recherches, les activités de la délégation en matière de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire ont été menées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge ougandaise. En mai, un atelier national d'information et de diffusion a été organisé conjointement par le CICR et la Société nationale aux fins de former des spécialistes régionaux de la diffusion au sein de cette Croix-Rouge. A la fin de l'année, les filiales de la Société nationale dans les principales villes du pays avaient commencé, avec l'aide du CICR, des programmes de diffusion en faveur des écoliers, des membres de la Croix-Rouge ougandaise et du grand public.

Le CICR a également participé aux manifestations organisées par la Société nationale pour célébrer la journée mondiale de la Croix-Rouge (en particulier, organisation d'une exposition et d'un programme de films Croix-Rouge dans le district de Luwero).

Enfin, tout au long de l'année, la délégation du CICR s'est efforcée de promouvoir la connaissance de la Croix-Rouge auprès du grand public: émissions de radio, création d'affiches dans les écoles, projections de films, etc.

AUTRES PAYS

— La délégation régionale du CICR au **Kenya** a servi de base logistique aux actions d'assistance au Soudan, en Ethiopie, en Ouganda et en Somalie.

Le 14 mars, le délégué général pour l'Afrique a été reçu à Nairobi par le Président Arap Moi avec lequel ont été principalement évoquées la situation et les activités du CICR en Afrique orientale.

A partir d'avril, le CICR a commencé de fournir des médicaments et du matériel médical à trois hôpitaux situés dans le nord-ouest du Kenya, où étaient soignés des Soudanais victimes de la situation conflictuelle prévalant au Sud-Soudan. L'ensemble du programme d'assistance mis sur pied à partir du Kenya en faveur des civils victimes de cette situation est présenté sous le chapitre «Soudan» du présent Rapport.

En outre, les délégués basés à Nairobi ont maintenu des relations régulières avec les autorités et les Croix-Rouges ou Croissants-Rouges des pays couverts à partir du Kenya (Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie) en vue d'y promouvoir le droit international humanitaire et d'y développer la collaboration avec les Sociétés nationales de ces pays.

En 1986, l'Agence de recherches de Nairobi a traité 77 demandes de recherches de personnes (74 cas ont été résolus), et distribué 85 messages familiaux.

Dans le domaine de la diffusion, les délégués ont présenté des exposés à des instructeurs des forces armées kenyanes, des officiers supérieurs de la police, des milieux universitaires ainsi qu'au personnel de la Croix-Rouge kenyane. Des efforts ont également été entrepris pour atteindre plus régulièrement le grand public (émissions de radio et de télévision, films CICR, articles de journaux).

— Dans le but d'entretenir et de développer les relations du CICR tant avec les Sociétés nationales qu'avec les gouvernements, et de faire connaître le droit international humanitaire, le mouvement de la Croix-Rouge et les principes fondamentaux qui le guident auprès de différents publics (forces armées, police, milieux universitaires et diplomatiques, personnel des Sociétés nationales, journalistes), les délégués du CICR basés à Nairobi ont effectué plusieurs missions aux Comores (juillet), à Djibouti (décembre), à Madagascar (mai et novembre), à l'île Maurice (avril et novembre), aux Seychelles (avril et novembre) et en Tanzanie (juillet, octobre et novembre).

Aux Comores, il a aussi été question de la procédure de reconnaissance du Croissant-Rouge en formation. Quant au Croissant-Rouge de Djibouti, il a été reconnu en octobre 1986. Au Kenya, à Madagascar et à Djibouti, seuls pays de la région à n'avoir pas encore ratifié les Protocoles additionnels de 1977, les délégués ont également abordé ce sujet avec les autorités.

Afrique centrale et occidentale

La présence du CICR en Afrique centrale et occidentale a continué d'être renforcée, en particulier grâce à l'ouverture, fin 1986, d'une nouvelle délégation régionale basée à Lagos (Nigeria)

A partir de décembre, compte tenu des pays dorénavant couverts à partir de Lagos, les délégations régionales d'Afrique centrale et occidentale étaient chargées de couvrir les pays

suivants:

- délégation régionale de Lomé: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée (Conakry), Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo;
- délégation régionale de Lagos: Cameroun, Gambie, Ghana,
 Guinée Equatoriale, Liberia, Nigeria et Sierra Leone;
- délégation régionale de Kinshasa: Burundi, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Zaïre.

Enfin, au Tchad, où le CICR est actif depuis 1978, la délégation de N'Djamena a poursuivi ses activités en 1986.

* *

M. Richard Pestalozzi, membre du Comité, accompagné d'un collaborateur du siège et des délégués régionaux concernés, s'est rendu successivement au Nigeria, au Bénin, au Sierra Leone, au Liberia et au Sénégal, du 6 au 26 juillet. Cette mission, qui s'inscrivait dans le cadre de l'intensification des relations et du dialogue du CICR avec les Sociétés nationales, a permis de passer en revue une série de sujets d'intérêt général pour l'avenir du Mouvement.

TCHAD

Depuis 1978, le CICR est actif au Tchad où il s'efforce de mener à bien ses activités conventionnelles de protection et d'assistance dans le cadre du conflit. A cette fin, de multiples démarches ont été entreprises en 1986, à partir du siège et de la délégation de N'Djamena, auprès de toutes les parties concernées, à savoir le gouvernement tchadien, le GUNT («gouvernement d'union nationale de transition») et le gouvernement libyen, pour obtenir l'accès à l'ensemble des prisonniers de guerre.

En ce qui concerne le nord du pays, le CICR, malgré ses démarches auprès du GUNT et de la Libye pour venir en aide à toutes les victimes du conflit, n'a pas été en mesure de reprendre ses activités, interrompues dans le Borkou, l'Ennedi

et le Tibesti (BET) depuis mai 1984.

Protection

Jusqu'au 20 juin, les délégués basés dans la capitale du Tchad ont continué de visiter, selon les critères du CICR, un total de 662 prisonniers de guerre détenus à N'Djamena et Abéché. Du 16 au 20 juin, une dernière visite complète à la maison d'arrêt de N'Djamena a permis de visiter 548 prisonniers de guerre déjà rencontrés à deux reprises l'année précédente; quatre prisonniers malades, qui avaient été transférés à l'hôpital central, ont également été vus à cette occasion.

En avril, à la base militaire d'Adji Kossei, près de la capitale, 24 prisonniers de guerre ont également été visités pour la troisième fois; par la suite, ils ont été transférés à N'Djamena.

A Abéché, trois séries de visites ont été réalisées (janvier, mars, juin) à la maison d'arrêt et au poste de la Police militaire territoriale. Lors de la dernière visite des délégués, il restait 64 prisonniers de guerre (au lieu de 86 en début d'année), en

raison de libérations, transferts ou évasions.

Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses efforts pour visiter l'ensemble des prisonniers tchadiens et libyens nouvellement capturés lors des combats de 1986. Des démarches ont été entreprises dans ce sens à maintes reprises auprès des autorités de N'Djamena et des contacts ont été pris avec les autorités libyennes et le GUNT. En février, à la suite d'une intensification des combats dans le nord du Tchad, les délégués se sont rendus dans la région de Mao (Kanem) où ils ont pu visiter 36 nouveaux prisonniers, dont 14 blessés, détenus par les forces gouvernementales tchadiennes. Cette visite n'a toutefois pas pu être renouvelée. Quant aux prisonniers de guerre libyens, aucune activité de protection n'a pu être développée en leur faveur en 1986. Malgré de très nombreuses démarches, le CICR n'a pas été autorisé à les visiter, le gouvernement de N'Djamena exigeant par réciprocité que le CICR soit également autorisé à visiter ses soldats capturés par le GUNT et les forces libyennes, accès que le CICR n'a pu obtenir en 1986.

Enfin, un dernier groupe de 14 prisonniers de guerre soudanais, internés au Tchad depuis 1983 et visités régulièrement par les délégués à la maison d'arrêt de N'Djamena, a été libéré et rapatrié au Soudan, sous les auspices du CICR, le 15 février; la précédente opération de rapatriement remontait à octobre 1984. Fin 1986, seul un prisonnier de guerre soudanais était encore détenu au Tchad.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de N'Djamena a procédé à l'enregistrement des prisonniers visités et a traité les informations officielles les concernant (transferts, libérations, etc.). Au total, 710 messages Croix-Rouge ont été transmis entre les prisonniers et leurs familles, soit directement, soit par l'entremise de la Société nationale, de missions religieuses ou d'organismes humanitaires. En 1986, l'Agence a renforcé son réseau de distribution de messages sur le terrain et de nombreuses tournées ont été effectuées dans une dizaine de préfectures tchadiennes.

Assistance

EN FAVEUR DES PRISONNIERS DE GUERRE. — Bien que les visites aux prisonniers de guerre aient été suspendues pendant tout le second semestre, le programme d'assistance médicale et alimentaire entrepris par le CICR en 1984 a pu être poursuivi, sur une base hebdomadaire, à la maison d'arrêt de N'Djamena (remise de vivres, vêtements, articles d'hygiène). Concernant les soins médicaux, pour la première fois après trois ans de captivité, des détenus ont bénéficié de soins dentaires appropriés. Une assistance ponctuelle a également été fournie à la prison d'Abéché.

EN FAVEUR DES AMPUTÉS DE GUERRE. — Un technicien orthopédiste du CICR a été mis à disposition du centre orthopédique pour amputés de guerre de Kabalaye pendant toute l'année 1986. Ce centre, géré par le «Secours catholique et développement» (SECADEV), a appareillé 49 patients et fabriqué 51 prothèses et 194 paires de béquilles durant l'année.

EN FAVEUR DES CIVILS DÉPLACÉS. — A la suite des violents affrontements qui ont eu lieu fin 1986 dans le BET, les délégués se sont rendus en novembre et décembre dans la région du 16^e parallèle, au nord de la province de Biltine (Kalaït, Kouba Oulanga, Bao Bilia, Kaoura) afin d'examiner la situation des civils déplacés. L'état de ces personnes n'a pas été jugé trop préoccupant et une aide limitée (médicaments de base et pansements aux dispensaires civils, couvertures, nattes) a été fournie par le CICR.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

En collaboration avec la Croix-Rouge tchadienne, les délégués du CICR ont poursuivi leurs activités de diffusion dans les écoles, auprès des membres de la Société nationale, des forces armées et des civils. Une émission hebdomadaire de radio a commencé d'être diffusée, à partir d'août 1986, par la Croix-Rouge tchadienne, sur la chaîne nationale. Un programme de diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire a, par ailleurs, été élaboré à l'intention des forces armées pour être lancé en 1987. Enfin, à l'occasion de la visite à Genève, le 10 décembre, du ministre de l'Education, M. Mohamed Senoussi Khatir, des projets de programmes destinés aux écoles et à l'université ont pu être élaborés pour 1987.

TOGO

La délégation régionale du CICR à Lomé a poursuivi ses activités, principalement axées sur la coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier dans le domaine de la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire. La question de l'accès du CICR à des détenus de sécurité au Togo a été abordée lors d'un entretien accordé par le chef de l'Etat, M. Eyadema, au délégué régional, le 17 septembre. Quelques jours plus tard, à la suite de la tentative de coup d'Etat du 23 septembre, le CICR a offert ses services pour visiter les personnes récemment arrêtées.

Début octobre, le CICR a reçu l'accord du gouvernement togolais pour visiter les personnes ayant participé au coup d'Etat. C'est ainsi que le 11 octobre, deux délégués, dont un médecin envoyé de Genève, ont visité 20 personnes arrêtées lors de la tentative de coup d'Etat, soit 17 détenus au camp de la Gendarmerie et trois blessés hospitalisés.

ZAÏRE

Protection

Pendant le premier semestre, les délégués du CICR ont visité au total 203 personnes détenues pour atteinte à la sécurité de l'Etat, à Kinshasa, dans le Kasaï oriental (Mbuji Mayi) et dans la province du Shaba (Kalemie, Lubumbashi, Moba). Ils ont eu accès à 36 lieux de détention relevant de l'Agence nationale de Documentation (AND/SDI, anciennement CNRI), de la Gendarmerie (B2;S2), de la Sécurité militaire (SRMA, anciennement G2; T2), des forces armées zaïroises (prison militaire de N'Dolo) et du département de la Justice (maison d'arrêt de Makala, prisons centrales du Shaba, de Kalemie et de Mbuji Mayi). Dans la plupart des cas, ces visites ont été effectuées sur une base régulière (bi-mensuelle, mensuelle ou trimestrielle) et se sont généralement déroulées selon les modalités du CICR.

Toutefois, le CICR n'a plus été autorisé à se rendre dans les lieux de détention zaïrois pendant tout le second semestre. Cette décision de suspendre ses activités a été communiquée à la délégation le 16 juin par le Bureau de la Présidence.

Malgré de nombreuses démarches écrites et orales, notamment à Addis-Abeba lors d'un entretien en marge des réunions de l'OUA, avec le ministre des Affaires étrangères, Cit. Mandungu Bula Nyati, ou à Kinshasa, lors de la mission du délégué général, du 21 au 27 novembre, les activités du CICR dans les lieux de détention zaïrois étaient toujours suspendues à la fin de l'année.

Le CICR a complété ses activités dans le domaine de la détention par des distributions de secours (vivres, médicaments, matériel médical) en faveur des détenus et de leurs familles, pour un montant total de 66 000 francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Kinshasa a enregistré les nouveaux détenus de sécurité visités, informé les familles de l'incarcération de leurs proches et transmis des messages Croix-Rouge entre les détenus et leurs parents. L'Agence de Kinshasa a reçu durant l'année 169 demandes de recherches en provenance du Zaïre et des autres pays couverts par la délégation régionale; 64 cas ont abouti.

Enfin le bureau de l'Agence de recherches ouvert à Aru (Haut-Zaïre) en 1981 pour s'occuper des réfugiés ougandais affluant dans cette région a pu être fermé début septembre, le volume d'activités en faveur de ces réfugiés étant devenu très faible en 1986.

Par ailleurs, un séminaire de formation sur l'Agence de recherches a été donné, du 9 au 13 juin, à une dizaine de membres de la Société nationale, en présence d'une spécialiste venue de Genève pour l'occasion.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

La délégation de Kinshasa a maintenu des contacts étroits avec la Croix-Rouge zaïroise: tout au long de l'année, des conférences ont été présentées par des diffuseurs de la Société nationale (formés en 1985 par le CICR), dans la capitale et dans les provinces, aux fins de faire connaître le Mouvement de la Croix-Rouge, les principes qui guident son action et le droit international humanitaire, à un public très diversifié (personnel médical, étudiants, enseignants, membres de la Société nationale).

AUTRES PAYS

— Dans le cadre du conflit frontalier qui avait éclaté, le 25 décembre 1985, entre le **Burkina Faso** et le **Mali** (voir Rapport d'activité 1985), le CICR a participé, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge burkinabe et des délégués de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se trouvaient sur place engagés dans des programmes en faveur de victimes de la sécheresse, à l'achat de médicaments, vivres et couvertures qui ont été acheminés sur le front (provinces de Yatenga et de Soum).

Les délégués ont eu accès, selon les modalités du CICR, aux prisonniers capturés au cours des hostilités: 16 soldats burkinabe ont été visités à Bamako; deux prisonniers de guerre et 16 civils ont été vus à Ouagadougou. La situation s'étant normalisée, le CICR a été informé que ces prisonniers

avaient été libérés fin janvier 1986.

Par ailleurs, les missions régulières du délégué régional au Burkina Faso et au Mali ont été l'occasion de soutenir ces Sociétés nationales, en particulier dans les domaines de la diffusion et de la formation.

— Au **Bénin**, des missions ont été effectuées fréquemment en 1986 à partir de la délégation régionale de Lomé, afin de soutenir les activités de diffusion de la Société nationale dans le cadre d'un programme commencé en 1984, sur la base d'un accord de coopération couvrant une première phase d'une durée de trois ans. Les délégués ont ainsi continué de participer à la formation continue des cadres de la Société nationale, en particulier dans le domaine de l'information. Toujours en collaboration avec la Croix-Rouge béninoise, un premier

cours de formation des instructeurs des forces armées populaires béninoises, consacré au droit de la guerre, a été présenté à une trentaine d'instructeurs de l'armée, du 6 au 10 janvier 1986.

— Au **Burundi**, le délégué régional pour l'Afrique et le chef de la délégation régionale de Kinshasa ont été reçus, le 4 mars, par le ministre de l'Intérieur, le colonel Charles Kazatsa, qui a donné son accord de principe à une visite du CICR, selon ses modalités, dans l'ensemble des lieux de détention du pays (les

visites précédentes remontaient à 1982).

Dans une première phase, du 8 au 31 juillet, l'équipe du CICR, composée de quatres délégués, dont un médecin, a entrepris de visiter cinq des onze lieux de détention auxquels elle avait demandé accès. La seconde partie de cette visite s'est déroulée du 28 octobre au 20 novembre (trois délégués, dont un médecin); elle a permis de voir six lieux non encore visités et d'effectuer une visite complémentaire dans deux prisons (Mpimba et Gitega) déjà vues en juillet. A l'issue de cette série de visites, les délégués ont fait part de leurs observations aux autorités compétentes et en particulier au ministre de l'Intérieur.

Enfin, le 10 novembre, une réunion à laquelle ont participé les directeurs de prisons a été organisée, permettant aux délégués, non seulement d'expliquer le rôle du CICR en matière de protection, mais aussi d'entrer en matière sur les visites qui venaient d'être réalisées.

Au total, les délégués ont ainsi visité 120 détenus auxquels une assistance médicale et matérielle (couvertures, objets de première nécessité) a été fournie pour un montant de 19 000 francs suisses.

- Le délégué régional pour l'Afrique, basé à Genève, et le délégué régional basé à Lomé se sont rendus à Conakry, (Guinée) du 14 au 26 août. Les représentants du CICR ont été reçus par les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense ainsi que par le Secrétaire permanent du Comité militaire de redressement national. A l'issue de ces entretiens, une offre de services a été adressée par le CICR aux autorités de Conakry afin de solliciter l'autorisation de visiter des personnes détenues pour motif de sécurité. Fin 1986, la réponse des autorités n'était pas encore parvenue au CICR. Il convient de mentionner également la visite à Genève du Dr Diallo, ministre de la Santé et président de la Croix-Rouge nationale, Société dont la reconnaissance a été prononcée en octobre 1986.
- En Guinée-Bissau, deux missions ont été réalisées, l'une en juillet par une déléguée envoyée de Genève, la seconde en septembre par le délégué régional. Outre les questions liées au développement et à la reconnaissance de cette Société nationale, prononcée en août 1986, ces missions ont également permis de rencontrer le ministre de la Justice, M. Vasco Cabral, et d'offrir en septembre les services du CICR en matière de visites aux détenus de sécurité. Cette requête était à l'étude fin 1986.

- Au Liberia, où le CICR avait offert ses services, en décembre 1985, pour visiter toutes les personnes arrêtées lors de la tentative de coup d'Etat du 12 novembre 1985, le délégué régional a été autorisé à visiter 16 détenus (dont 4 civils) à la prison centrale de Monrovia, le 19 mai. Fin août, le délégué régional s'est à nouveau rendu au Liberia afin de visiter trois personnes récemment arrêtées. Ces dernières ont été libérées, le 30 août, avant d'avoir été visitées par le délégué. Cette mission a néanmoins permis à ce dernier de participer à la mise au point d'un séminaire national de diffusion organisé conjointement avec la Société nationale. Ce séminaire, destiné à former les responsables des branches locales de la Société nationale, s'est déroulé, du 16 au 21 novembre, en présence de deux délégués du CICR.
- Au Rwanda, une délégation du CICR, conduite par le délégué général pour l'Afrique, s'est rendue à Kigali pour participer à un séminaire sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique, organisé conjointement par la Ligue et la Société nationale. A cette occasion, le délégué général a pu s'entretenir avec les autorités rwandaises, notamment avec le chef de l'Etat, le Général Major Juvénal Habiarimana, à qui il a été fait part de la disponibilité du CICR pour entreprendre, selon ses méthodes habituelles de travail, des visites dans l'ensemble des lieux de détention du pays.
- Le Président de la République du Sénégal et Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA),

accompagné de son épouse, présidente d'honneur de la Société nationale, et de quatre de ses ministres, a été reçu au siège du CICR par le Président Hay, le 18 juin.

Dans le domaine de la coopération avec la Société nationale, un premier séminaire de formation aux techniques de l'information destiné aux membres de cette Croix-Rouge, a été organisé à Dakar, avec la collaboration du CICR, du 15 au 20 novembre.

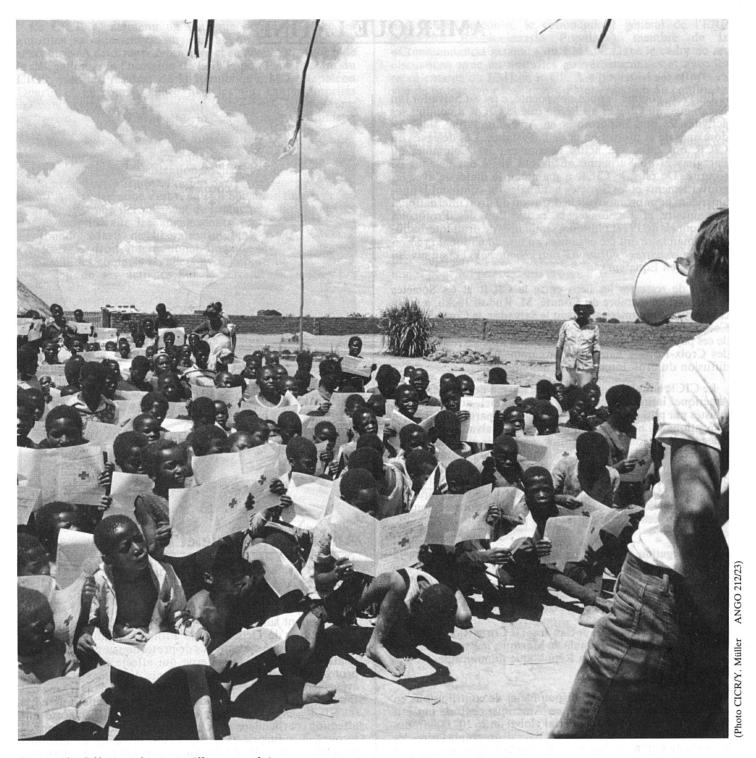
— Dans le but d'entretenir et d'approfondir ses relations avec les gouvernements et les Sociétés nationales, de les encourager et de les aider à mettre sur pied des activités de diffusion, les délégués régionaux du CICR basés à Lomé, Kinshasa et Lagos, ont également effectué plusieurs missions au Cameroun (en juin, puis du 14 novembre au 5 décembre afin de collaborer à la formation de la Société nationale en matière de recherches de personnes à la suite de la catastrophe naturelle du lac Nyos), au Cap-Vert (juin), au Congo (exposition «La Croix-Rouge, une idée en action» organisée par la Société nationale et le CICR à Owando), en Côte d'Ivoire (mai, juillet), en Gambie (remise en juin des rapports de visites effectuées en décembre 1985 et contacts avec la Société nationale), au Ghana (mai), au Niger (avril), en République centrafricaine (février) et au Sierra Leone (mai).

Enfin, un atelier sous-régional sur les techniques et méthodes de diffusion a été organisé par le CICR à Lomé, du 10 au 12 novembre. Ce séminaire a réuni 14 participants de quatre Sociétés nationales (Bénin, Burkina Faso, Guinée et Togo).

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1986

AFRIQUE

Pays	Bénéficiaires -	Secours		Médical	T . 1 . 7
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	Total (Fr.s.)
Afrique du Sud	Détenus, familles de détenus et réfugiés	161	455 406	12 832	468 238
Angola	Population civile déplacée et handicapés	11 251	13 699 175	747 063	14 446 238
Burkina Faso	Population civile déplacée	31	59 282	19 336	78 618
Burundi	Détenus	6	19 092		19 092
Ethiopie	Population civile déplacée et prisonniers de guerre	51 615	44 459 240	272 247	44 731 487
Gambie	Société nationale		a 1 harmai <u>a</u> d eda	4 898	4 898
Malawi	Réfugiés	807	170 444	32 034	202 478
Mali	Population civile déplacée			13 330	13 330
Mozambique	Population civile déplacée et handicapés	10	37 171	485 189	522 360
Namibie	et population civile	56	51 866	1 193	53 059
Ouganda	détenus et Société nationale	567	1 155 095	287 827	1 442 922
Somalie	Prisonniers de guerre et hôpitaux	42	93 269	5914	99 183
Soudan (conflit au Tigré et en Erythrée) Soudan (conflit au Sud-Soudan)	prisonniers de guerre	14 772	15 646 448	367 250	16 013 698
Sud-Soudan)	Population civile déplacée et blessés de guerre	2 442	1 563 841	177 196	1 741 037
Tchad		253	346 616	120 235	466 851
Togo	Société nationale		_	1 961	1 961
Zaïre	Détenus et familles	20	53 318	12 711	66 029
Zambie	Réfugiés et Société nationale	3	24 793		24 793
Zimbabwe	Population civile et handi- capés	99	79 594	285 280	364 874
TOTAL	GÉNÉRAL	82 135	77 914 650	2 846 496	80 761 146



Séance de diffusion dans un village angolais